

Grille de spécifications et des usages

Zones agroforestières

	Zone AF				
	1	2	3	4	5
Classe d'usages autorisés					
A – Agricole					
A1 – Culture					
A1-01 – Acériculture et sylviculture	X	X	X	X	X
A1-02 – Culture en serre	X	X	X	X	X
A1-03 – Culture du cannabis					
A1-04 – Autre culture du sol	X	X	X	X	X
A2 – Élevage d'animaux					
A2-01 – Élevage non en réclusion	X	X	X	X	X
A2-02 – Élevage en réclusion					
A3 – Autre usage agricole					
A3-01 – Centre équestre	X	X	X	X	X
A3-03 – Autre usage agricole non mentionné	X	X	X	X	X
C – Commerciale					
C1 – Bureau					
C1-01 – Bureau d'affaires					
C1-02 – Bureau de professionnel					
C1-03 – Bureau intégré à l'habitation	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾
C2 – Service					
C2-01 – Service non personnel / soins non médicaux					
C2-02 – Service financier					
C2-03 – Service funéraire					
C2-04 – Service soins médicaux de la personne					
C2-05 – Service de soins pour animaux					
C2-06 – Communication					
C2-07 – Service intégré à l'habitation	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾
C3 – Établissement d'hébergement et commerce de restauration					
C3-01 – Établissement de court séjour					
C3-02 – Commerce de restauration intérieur					
C3-03 – Commerce de restauration extérieur					
C4 – Commerce de vente au détail					
C4-01 – Commerce vente produits d'alimentation					
C4-02 – Centre de jardinage					
C4-03 – Commerce vente produits divers					
C4-04 – Commerce vente produit de la ferme					
C4-05 – Commerce vente produit santé/personnel					
C5 – Commerce axé sur les véhicules					
C5-01 – Commerce service et vente véhicules					
C5-02 – Station-service					
C6 – Commerce lourd					
C6-01 – Commerce axé construction/rénovation					
C6-02 – Commerce axé transport					
C7 – Commerce relié aux exploitations agricoles					

Grille de spécifications et des usages

Zones agroforestières

	Zone AF				
	1	2	3	4	5
C7-01 – Commerce vente axé activités agricoles					
C7-02 – Vente et service exploitation agricole					
C7-03 – Cabane à sucre avec restauration	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾
E – Extraction					
E1 – Activité extractive					
E1-01 – Carrière					
E1-02 – Sablière					
E1-03 – Première transformation					
H – Habitation					
H1 – Unifamiliale					
H1-01 – Habitation unifamiliale isolée	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾
H1-02 – Habitation unifamiliale jumelée					
Classe d'usages autorisés					
H1-03 – Habitation unifamiliale en rangée					
H2 – Bifamiliale					
H2-01 – Habitation bifamiliale isolée					
H2-02 – Habitation bifamiliale jumelée					
H2-03 – Habitation bifamiliale en rangée					
H3 – Multifamiliale					
H3-01 – Habitation multifamiliale isolée					
H3-02 – Habitation multifamiliale jumelée					
H3-03 – Habitation multifamiliale en rangée					
H4 – Maison mobile					
H4-01 – Maison mobile					
I – Industrielle					
I1 – Industrielle					
I1-01 – Incidence faible	X ⁽³⁾	X ⁽³⁾	X ⁽³⁾	X ⁽³⁾	X ⁽³⁾
I1-02 – Incidence moyenne					
I1-03 – Incidence élevée					
I1-04 – De récupération					
I1-05 – Manufacturière artisanale	X ⁽⁴⁾	X ⁽⁴⁾	X ⁽⁴⁾	X ⁽⁴⁾	X ⁽⁴⁾
P – Publique et institutionnelle					
P1 – Établissement religieux					
P1-01 – Couvent et lieu de culte					
P1-02 – Cimetière					
P1-03 – Columbarium et mausolée					
P2 – Établissement d'enseignement					
P2-01 – Centre petite enfance et service de garde					
P2-02 – École préscolaire ou maternelle					
P2-03 – École primaire et secondaire					
P2-04 – École de formation					
P2-05 – Cégep et université					
P3 – Service municipal et gouvernemental					
P3-01 – Service municipal ou gouvernemental					

Grille de spécifications et des usages

Zones agroforestières

	Zone AF				
	1	2	3	4	5
P3-02 – Centre de soin de la santé					
P3-03 – Service de protection					
P3-04 – Service de voirie					
R – Récréative					
R1 – Parc et espace vert					
R1-01 – Parc ou espace vert avec équipement					
R1-02 – Parc ou espace vert sans équipement					
R1-03 – Lieu de conservation	X	X	X	X	X
R2 – Activité récréative extensive					
R2-01 – Activité extérieure reliée à plan d'eau					
R2-02 – Autre activité récréative extensive	X ⁽¹⁰⁾	X ⁽¹⁰⁾	X ⁽¹⁰⁾	X ⁽¹⁰⁾	X ⁽¹⁰⁾
R3 – Activité récréative intensive					
R3-01 – Activité extérieure commerciale					
R4 – Activité récréative culturelle et de loisir					
R4-01 – Salle de spectacle					
R4-02 – Activité intérieure commerciale					
R4-03 – Activité culturelle					
Usage principal spécifiquement autorisé					
Gîte touristique	X	X	X	X	X
Table champêtre	X	X	X	X	X
Fermette et petit élevage	X ⁽⁵⁾	X ⁽⁵⁾	X ⁽⁵⁾	X ⁽⁵⁾	X ⁽⁵⁾
Terrain de jeux de type parc médiéval (grandeur nature)		X ⁽⁶⁾			
Stationnement des participants		X ⁽⁶⁾			
Usage spécifiquement prohibé					
Bâtiment principal⁽⁷⁾					
Marges					
Avant (minimum/maximum) en m	10/s.o.	10/s.o.	10/s.o.	10/s.o.	10/s.o.
Arrière (minimum) en m	10	10	10	10	10
Latérale bâtiment isolé (minimum / totale) en m	4/12	4/12	4/12	4/12	4/12
Latérale bâtiment jumelé (minimum / totale) en m	-	-	-	-	-
Distance d'un autre bâtiment (minimum) en m	3	3	3	3	3
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (minimum / maximum) en m	3,25/12	3,25/12	3,25/12	3,25/12	3,25/12
Nombre d'étages maximum	2	2	2	2	2
Largeur (minimum / maximum) en m	6/25	6/25	6/25	6/25	6/25
Profondeur (minimum) en m	6	6	6	6	6
Superficie au sol (minimum) en m ²	60	60	60	60	60
Bâtiment accessoire⁽⁸⁾					
Marges bâtiment accessoire isolé					
Avant (minimum)					
Arrière (minimum)					

Grille de spécifications et des usages

Zones agroforestières

	Zone AF				
	1	2	3	4	5
Latérale (minimum)					
Distance d'un autre bâtiment (minimum)					
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (maximum)					
Taux d'implantation total (maximum)					
Construction spécifiquement autorisée					
Kiosque de vente de produits de la ferme	X ⁽⁹⁾	X ⁽⁹⁾	X ⁽⁹⁾	X ⁽⁹⁾	X ⁽⁹⁾
Abri forestier	X	X	X	X	X
Construction spécifiquement prohibée					
Certaines dispositions particulières					
Description des renvois					

- (1) L'usage est autorisé en respect des normes des articles 2.5.1 et 2.5.2
- (2) Conformément à la section 9.1
- (3) Se limitent à des activités complémentaires à une entreprise agricole ou forestière sur place.
- (4) L'usage est autorisé seulement lorsque complémentaire à l'usage habitation.
- (5) Les dispositions applicables aux fermettes et petits élevages sont celles de la section 8.4 : Fermette et petit élevage.
- (6) L'usage peut être autorisé comme usage conditionnel en conformité avec le Règlement sur les usages conditionnels en vigueur.
- (7) Ne s'applique qu'au bâtiment d'habitation.
- (8) Les dispositions applicables aux bâtiments accessoires sont celle des sections 3.2 : Bâtiment accessoire et 4.1 : Les cours.
- (9) Vente de produits agricoles cultivés sur l'exploitation où le kiosque est installé ainsi qu'accessoirement provenant d'autres producteurs agricoles au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ c P-41.1).
- (10) Seules les activités récréatives linéaires, telles que les pistes cyclables, sentiers pédestres ou équestres, sont permises dans ces zones, sous réserve de leur intégration harmonieuse au milieu naturel et de leur compatibilité avec les usages agroforestiers.

Grille de spécifications et des usages

Zone
Agroforestière

		Zone AF				
		6				
Classe d'usages autorisés						
A – Agricole						
A1 – Culture						
A1-01 – Acériculture et sylviculture	X					
A1-02 – Culture en serre	X					
A1-03 – Culture du cannabis						
A1-04 – Autre culture du sol	X					
A2 – Élevage d'animaux						
A2-01 – Élevage non en réclusion	X					
A2-02 – Élevage en réclusion						
A3 – Autre usage agricole						
A3-01 – Centre équestre	X					
A3-03 – Autre usage agricole non mentionné	X					
C – Commerciale						
C1 – Bureau						
C1-01 – Bureau d'affaires						
C1-02 – Bureau de professionnel						
C1-03 – Bureau intégré à l'habitation	X ⁽¹⁾					
C2 – Service						
C2-01 – Service non personnel / soins non médicaux						
C2-02 – Service financier						
C2-03 – Service funéraire						
C2-04 – Service soins médicaux de la personne						
C2-05 – Service de soins pour animaux						
C2-06 – Communication						
C2-07 – Service intégré à l'habitation	X ⁽¹⁾					
C3 – Établissement d'hébergement et commerce de restauration						
C3-01 – Établissement de court séjour						
C3-02 – Commerce de restauration intérieur						
C3-03 – Commerce de restauration extérieur						
C4 – Commerce de vente au détail						
C4-01 – Commerce vente produits d'alimentation						
C4-02 – Centre de jardinage						
C4-03 – Commerce vente produits divers						
C4-04 – Commerce vente produit de la ferme						
C4-05 – Commerce vente produit santé/personnel						
C5 – Commerce axé sur les véhicules						
C5-01 – Commerce service et vente véhicules						
C5-02 – Station-service						
C6 – Commerce lourd						
C6-01 – Commerce axé construction/rénovation						
C6-02 – Commerce axé transport						

Grille de spécifications et des usages

Zone
Agroforestière

		Zone AF			
		6			
C7 – Commerce relié aux exploitations agricoles					
C7-01 – Commerce vente axé activités agricoles					
C7-02 – Vente et service exploitation agricole					
C7-03 – Cabane à sucre avec restauration	X ⁽¹⁾				
E – Extraction					
E1 – Activité extractive					
E1-01 – Carrière					
E1-02 – Sablière					
E1-03 – Première transformation					
H – Habitation					
H1 – Unifamiliale					
H1-01 – Habitation unifamiliale isolée	X ⁽²⁾				
H1-02 – Habitation unifamiliale jumelée					
H1-03 – Habitation unifamiliale en rangée					
H2 – Bifamiliale					
H2-01 – Habitation bifamiliale isolée					
H2-02 – Habitation bifamiliale jumelée					
H2-03 – Habitation bifamiliale en rangée					
H3 – Multifamiliale					
H3-01 – Habitation multifamiliale isolée					
H3-02 – Habitation multifamiliale jumelée					
H3-03 – Habitation multifamiliale en rangée					
H4 – Maison mobile					
H4-01 – Maison mobile					
I – Industrielle					
I1 – Industrielle					
I1-01 – Incidence faible	X ⁽³⁾				
I1-02 – Incidence moyenne					
I1-03 – Incidence élevée					
I1-04 – De récupération					
I1-05 – Manufacturière artisanale	X ⁽⁴⁾				
P – Publique et institutionnelle					
P1 – Établissement religieux					
P1-01 – Couvent et lieu de culte					
P1-02 – Cimetière					
P1-03 – Columbarium et mausolée					
P2 – Établissement d'enseignement					
P2-01 – Centre petite enfance et service de garde					
P2-02 – École préscolaire ou maternelle					
P2-03 – École primaire et secondaire					
P2-04 – École de formation					
P2-05 – Cégep et université					
P3 – Service municipal et gouvernemental					

Grille de spécifications et des usages

Zone
Agroforestière

Zone AF					
	6				
P3-01 – Service municipal ou gouvernemental					
P3-02 – Centre de soin de la santé					
P3-03 – Service de protection					
P3-04 – Service de voirie					
R – Récréative					
R1 – Parc et espace vert					
R1-01 – Parc ou espace vert avec équipement					
R1-02 – Parc ou espace vert sans équipement					
R1-03 – Lieu de conservation	X				
R2 –Activité récréative extensive					
R2-01 – Activité extérieure reliée à plan d'eau					
R2-02 – Autre activité récréative extensive	X ⁽⁹⁾				
R3 – Activité récréative intensive					
R3-01 – Activité extérieure commerciale					
R4 – Activité récréative culturelle et de loisir					
R4-01 – Salle de spectacle					
R4-02 – Activité intérieure commerciale					
R4-03 – Activité culturelle					
Usage principal spécifiquement autorisé					
Gîte touristique	X				
Table champêtre	X				
Fermette et petit élevage	X ⁽⁵⁾				
Usage spécifiquement prohibé					
Bâtiment principal⁽⁶⁾					
Marges					
Avant (minimum/maximum) en m	10/s.o				
Arrière (minimum) en m	10				
Latérale bâtiment isolé (minimum / totale) en m	4/12				
Latérale bâtiment jumelé (minimum / totale) en m	6/6				
Distance d'un autre bâtiment (minimum) en m	3				
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (minimum / maximum) en m	3,25/12				
Nombre d'étages maximum	2				
Largeur (minimum / maximum) en m	6/25				
Profondeur (minimum) en m	6				
Superficie au sol (minimum) en m ²	60				
Bâtiment accessoire⁽⁷⁾					
Marges bâtiment accessoire isolé					
Avant (minimum)					
Arrière (minimum)					

Grille de spécifications et des usages

Zone
Agroforestière

	Zone AF				
	6				
Latérale (minimum)					
Distance d'un autre bâtiment (minimum)					
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (maximum)					
Taux d'implantation total (maximum)					
Construction spécifiquement autorisée					
Kiosque de vente de produits de la ferme	X ⁽⁸⁾				
Abri forestier	X				
Construction spécifiquement prohibée					
Certaines dispositions particulières					
Description des renvois					

- (1) L'usage est autorisé en respect des normes des articles 2.5.1 et 2.5.2
- (2) Conformément à la section 9.1
- (3) Se limitent à des activités complémentaires à une entreprise agricole ou forestière sur place.
- (4) L'usage est autorisé seulement lorsque complémentaire à l'usage habitation.
- (5) Les dispositions applicables aux fermettes et petits élevages sont celles de la section 8.4 : Fermette et petit élevage.
- (6) Ne s'applique qu'au bâtiment d'habitation.
- (7) Les dispositions applicables aux bâtiments accessoires sont celle des sections 3.2 : Bâtiment accessoire et 4.1 : Les cours.
- (8) Vente de produits agricoles cultivés sur l'exploitation où le kiosque est installé ainsi qu'accessoirement provenant d'autres producteurs agricoles au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ c P-41.1)*.
- (9) Seules les activités récréatives linéaires, telles que les pistes cyclables, sentiers pédestres ou équestres, sont permises dans ces zones, sous réserve de leur intégration harmonieuse au milieu naturel et de leur compatibilité avec les usages agroforestiers.

Zone Extraction

		Zone E			
		1			
Classe d'usages autorisés					
A – Agricole					
A1 – Culture					
A1-01 – Acériculture et sylviculture	X				
A1-02 – Culture en serre	X				
A1-03 – Culture du cannabis					
A1-04 – Autre culture du sol	X				
A2 – Élevage d'animaux					
A2-01 – Élevage non en réclusion					
A2-02 – Élevage en réclusion					
A3 – Autre usage agricole					
A3-01 – Centre équestre					
A3-03 – Autre usage agricole non mentionné					
C – Commerciale					
C1 – Bureau					
C1-01 – Bureau d'affaires					
C1-02 – Bureau de professionnel					
C1-03 – Bureau intégré à l'habitation					
C2 – Service					
C2-01 – Service non personnel / soins non médicaux					
C2-02 – Service financier					
C2-03 – Service funéraire					
C2-04 – Service soins médicaux de la personne					
C2-05 – Service de soins pour animaux					
C2-06 – Communication					
C2-07 – Service intégré à l'habitation					
C3 – Établissement d'hébergement et commerce de restauration					
C3-01 – Établissement de court séjour					
C3-02 – Commerce de restauration intérieur					
C3-03 – Commerce de restauration extérieur					
C4 – Commerce de vente au détail					
C4-01 – Commerce vente produits d'alimentation					
C4-02 – Centre de jardinage					
C4-03 – Commerce vente produits divers					
C4-04 – Commerce vente produit de la ferme					
C4-05 – Commerce vente produit santé/personnel					
C5 – Commerce axé sur les véhicules					
C5-01 – Commerce service et vente véhicules					
C5-02 – Station-service					
C6 – Commerce lourd					

Grille de spécifications et des usages

Zone
Extraction

	Zone E				
	1				
C6-01 – Commerce axé construction/rénovation					
C6-02 – Commerce axé transport					
C7 – Commerce relié aux exploitations agricoles					
C7-01 – Commerce vente axé activités agricoles					
C7-02 – Vente et service exploitation agricole					
C7-03 – Cabane à sucre avec restauration					
E – Extraction					
E1 – Activité extractive					
E1-01 – Carrière	X				
E1-02 – Sablière	X				
E1-03 – Première transformation	X				
H – Habitation					
H1 – Unifamiliale					
H1-01 – Habitation unifamiliale isolée					
H1-02 – Habitation unifamiliale jumelée					
Classe d'usages autorisés					
H1-03 – Habitation unifamiliale en rangée					
H2 – Bifamiliale					
H2-01 – Habitation bifamiliale isolée					
H2-02 – Habitation bifamiliale jumelée					
H2-03 – Habitation bifamiliale en rangée					
H3 – Multifamiliale					
H3-01 – Habitation multifamiliale isolée					
H3-02 – Habitation multifamiliale jumelée					
H3-03 – Habitation multifamiliale en rangée					
H4 – Maison mobile					
H4-01 – Maison mobile					
I – Industrielle					
I1 – Industrielle					
I1-01 – Incidence faible					
I1-02 – Incidence moyenne					
I1-03 – Incidence élevée					
I1-04 – De récupération					
I1-05 – Manufacturière artisanale					
P – Publique et institutionnelle					
P1 – Établissement religieux					
P1-01 – Couvent et lieu de culte					
P1-02 – Cimetière					
P1-03 – Columbarium et mausolée					
P2 – Établissement d'enseignement					
P2-01 – Centre petite enfance et service de garde					
P2-02 – École préscolaire ou maternelle					
P2-03 – École primaire et secondaire					

Grille de spécifications et des usages

Zone
Extraction

Zone E					
	1				
P2-04 – École de formation					
P2-05 – Cégep et université					
P3 – Service municipal et gouvernemental					
P3-01 – Service municipal ou gouvernemental					
P3-02 – Centre de soin de la santé					
P3-03 – Service de protection					
P3-04 – Service de voirie					
R – Récréative					
R1 – Parc et espace vert					
R1-01 – Parc ou espace vert avec équipement					
R1-02 – Parc ou espace vert sans équipement					
R1-03 – Lieu de conservation					
R2 – Activité récréative extensive					
R2-01 – Activité extérieure reliée à plan d'eau					
R2-02 – Autre activité récréative extensive					
R3 – Activité récréative intensive					
R3-01 – Activité extérieure commerciale					
R4 – Activité récréative culturelle et de loisir					
R4-01 – Salle de spectacle					
R4-02 – Activité intérieure commerciale					
R4-03 – Activité culturelle					
Usage principal spécifiquement autorisé					
Entreprise en excavation	X				
Usage spécifiquement prohibé					
Bâtiment principal					
Marges					
Avant (minimum/maximum) en m	30/s.o				
Arrière (minimum) en m	20				
Latérale bâtiment isolé (minimum / totale) en m	20/50				
Latérale bâtiment jumelé (minimum / totale) en m	20/50				
Distance d'un autre bâtiment (minimum) en m	3				
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (minimum / maximum) en m	3,25/12				
Nombre d'étages maximum	2				
Largeur (minimum / maximum) en m	6/25				
Profondeur (minimum) en m	6				
Superficie au sol (minimum) en m ²					
Bâtiment accessoire					

Grille de spécifications et des usages

Zone
Extraction

	Zone E				
	1				
Marges bâtiment accessoire isolé					
Avant (minimum)	30				
Arrière (minimum)	3				
Latérale (minimum)	3				
Distance d'un autre bâtiment (minimum)	3				
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (maximum)	6				
Taux d'implantation total (maximum)	50 m ²				
Construction spécifiquement autorisée					
Construction spécifiquement prohibée					
Certaines dispositions particulières					
Description des renvois					

Grille de spécifications et des usages

Zone îlot
déstructuré
type 1

	Zone IDM				
	1	2	3	4	5
Classe d'usages autorisés					
A – Agricole					
A1 – Culture					
A1-01 – Acériculture et sylviculture	X	X	X	X	X
A1-02 – Culture en serre	X	X	X	X	X
A1-03 – Culture du cannabis					
A1-04 – Autre culture du sol	X	X	X	X	X
A2 – Élevage d'animaux					
A2-01 – Élevage non en réclusion					
A2-02 – Élevage en réclusion					
A3 – Autre usage agricole					
A3-01 – Centre équestre					
A3-03 – Autre usage agricole non mentionné					
C – Commerciale					
C1 – Bureau					
C1-01 – Bureau d'affaires					
C1-02 – Bureau de professionnel					
C1-03 – Bureau intégré à l'habitation	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾
C2 – Service					
C2-01 – Service non personnel / soins non médicaux					
C2-02 – Service financier					
C2-03 – Service funéraire					
C2-04 – Service soins médicaux de la personne					
C2-05 – Service de soins pour animaux					
C2-06 – Communication					
C2-07 – Service intégré à l'habitation	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾
C3 – Établissement d'hébergement et commerce de restauration					
C3-01 – Établissement de court séjour					
C3-02 – Commerce de restauration intérieur					
C3-03 – Commerce de restauration extérieur					
C4 – Commerce de vente au détail					
C4-01 – Commerce vente produits d'alimentation					
C4-02 – Centre de jardinage					
C4-03 – Commerce vente produits divers					
C4-04 – Commerce vente produit de la ferme					
C4-05 – Commerce vente produit santé/personnel					
C5 – Commerce axé sur les véhicules					
C5-01 – Commerce service et vente véhicules					
C5-02 – Station-service					

Grille de spécifications et des usages

Zone Îlot
déstructuré
type 1

	Zone IDM				
	1	2	3	4	5
C6 – Commerce lourd					
C6-01 – Commerce axé construction/rénovation					
C6-02 – Commerce axé transport					
C7 – Commerce relié aux exploitations agricoles					
C7-01 – Commerce vente axé activités agricoles					
C7-02 – Vente et service exploitation agricole					
C7-03 – Cabane à sucre avec restauration					
E – Extraction					
E1 – Activité extractive					
E1-01 – Carrière					
E1-02 – Sablière					
E1-03 – Première transformation					
H – Habitation					
H1 – Unifamiliale					
H1-01 – Habitation unifamiliale isolée	X	X	X	X	X
H1-02 – Habitation unifamiliale jumelée					
Classe d'usages autorisés					
H1-03 – Habitation unifamiliale en rangée					
H2 – Bifamiliale					
H2-01 – Habitation bifamiliale isolée					
H2-02 – Habitation bifamiliale jumelée					
H2-03 – Habitation bifamiliale en rangée					
H3 – Multifamiliale					
H3-01 – Habitation multifamiliale isolée					
H3-02 – Habitation multifamiliale jumelée					
H3-03 – Habitation multifamiliale en rangée					
H4 – Maison mobile					
H4-01 – Maison mobile					
I – Industrielle					
I1 – Industrielle					
I1-01 – Incidence faible					
I1-02 – Incidence moyenne					
I1-03 – Incidence élevée					
I1-04 – De récupération					
I1-05 – Manufacturière artisanale					
P – Publique et institutionnelle					
P1 – Établissement religieux					
P1-01 – Couvent et lieu de culte					
P1-02 – Cimetière					
P1-03 – Columbarium et mausolée					
P2 – Établissement d'enseignement					

Grille de spécifications et des usages

Zone Îlot
déstructuré
type 1

	Zone IDM				
	1	2	3	4	5
P2-01 – Centre petite enfance et service de garde					
P2-02 – École préscolaire ou maternelle					
P2-03 – École primaire et secondaire					
P2-04 – École de formation					
P2-05 – Cégep et université					
P3 – Service municipal et gouvernemental					
P3-01 – Service municipal ou gouvernemental					
P3-02 – Centre de soin de la santé					
P3-03 – Service de protection					
P3-04 – Service de voirie					
R – Récréative					
R1 – Parc et espace vert					
R1-01 – Parc ou espace vert avec équipement					
R1-02 – Parc ou espace vert sans équipement					
R1-03 – Lieu de conservation					
R2 – Activité récréative extensive					
R2-01 – Activité extérieure reliée à plan d'eau					
R2-02 – Autre activité récréative extensive					
R3 – Activité récréative intensive					
R3-01 – Activité extérieure commerciale					
R4 – Activité récréative culturelle et de loisir					
R4-01 – Salle de spectacle					
R4-02 – Activité intérieure commerciale					
R4-03 – Activité culturelle					
Usage principal spécifiquement autorisé					
Fermette et petit élevage	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾
Table champêtre	X	X	X	X	X
Gîte touristique	X	X	X	X	X
Usage spécifiquement prohibé					
Bâtiment principal⁽³⁾					
Marges					
Avant (minimum/maximum) en m	10/s.o	10/s.o	10/s.o	10/s.o	10/s.o
Arrière (minimum) en m	10	10	10	10	10
Latérale bâtiment isolé (minimum / totale) en m	4/12	4/12	4/12	4/12	4/12
Latérale bâtiment jumelé (minimum / totale) en m					
Distance d'un autre bâtiment (minimum) en m	3	3	3	3	3
Caractéristiques du bâtiment					

Grille de spécifications et des usages

Zone Îlot
déstructuré
type 1

	Zone IDM				
	1	2	3	4	5
Hauteur (minimum / maximum) en m	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2
Nombre d'étages maximum	2	2	2	2	2
Largeur (minimum / maximum) en m	6/25	6/25	6/25	6/25	6/25
Profondeur (minimum) en m	6	6	6	6	6
Superficie au sol (minimum) en m ²	60	60	60	60	60
Bâtiment accessoire⁽⁴⁾					
Marges bâtiment accessoire isolé					
Avant (minimum)					
Arrière (minimum)					
Latérale (minimum)					
Distance d'un autre bâtiment (minimum)					
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (maximum)					
Taux d'implantation total (maximum)					
Construction spécifiquement autorisée					
Kiosque de vente de produits de la ferme	X ⁽⁵⁾	X ⁽⁵⁾	X ⁽⁵⁾	X ⁽⁵⁾	X ⁽⁵⁾
Construction spécifiquement prohibée					
Certaines dispositions particulières					
Description des renvois					

(1) L'usage est autorisé en respect des normes des articles 2.5.1 et 2.5.2

(2) Les dispositions applicables aux fermettes et petits élevages sont celles de la section 8.4 : Fermette et petit élevage.

(3) Ne s'applique qu'au bâtiment d'habitation.

(4) Les dispositions applicables aux bâtiments accessoires sont celle des sections 3.2 : Bâtiment accessoire et 4.1 : Les cours.

(5) Vente de produits agricoles cultivés sur l'exploitation où le kiosque est installé ainsi qu'accessoirement provenant d'autres producteurs agricoles au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ c P-41.1).

Grille de spécifications et des usages

Zone Îlot
déstructuré
type 1

		Zone IDM			
		6			
Classe d'usages autorisés					
A – Agricole					
A1 – Culture					
A1-01 – Acériculture et sylviculture	X				
A1-02 – Culture en serre	X				
A1-03 – Culture du cannabis					
A1-04 – Autre culture du sol	X				
A2 – Élevage d'animaux					
A2-01 – Élevage non en réclusion					
A2-02 – Élevage en réclusion					
A3 – Autre usage agricole					
A3-01 – Centre équestre					
A3-03 – Autre usage agricole non mentionné					
C – Commerciale					
C1 – Bureau					
C1-01 – Bureau d'affaires					
C1-02 – Bureau de professionnel					
C1-03 – Bureau intégré à l'habitation	X ⁽¹⁾				
C2 – Service					
C2-01 – Service non personnel / soins non médicaux					
C2-02 – Service financier					
C2-03 – Service funéraire					
C2-04 – Service soins médicaux de la personne					
C2-05 – Service de soins pour animaux					
C2-06 – Communication					
C2-07 – Service intégré à l'habitation	X ⁽¹⁾				
C3 – Établissement d'hébergement et commerce de restauration					
C3-01 – Établissement de court séjour					
C3-02 – Commerce de restauration intérieur					
C3-03 – Commerce de restauration extérieur					
C4 – Commerce de vente au détail					
C4-01 – Commerce vente produits d'alimentation					
C4-02 – Centre de jardinage					
C4-03 – Commerce vente produits divers					
C4-04 – Commerce vente produit de la ferme					
C4-05 – Commerce vente produit santé/personnel					
C5 – Commerce axé sur les véhicules					
C5-01 – Commerce service et vente véhicules					
C5-02 – Station-service					
C6 – Commerce lourd					

Grille de spécifications et des usages

Zone Îlot
déstructuré
type 1

	Zone IDM				
	6				
C6-01 – Commerce axé construction/rénovation					
C6-02 – Commerce axé transport					
C7 – Commerce relié aux exploitations agricoles					
C7-01 – Commerce vente axé activités agricoles					
C7-02 – Vente et service exploitation agricole					
C7-03 – Cabane à sucre avec restauration					
E – Extraction					
E1 – Activité extractive					
E1-01 – Carrière					
E1-02 – Sablière					
E1-03 – Première transformation					
H – Habitation					
H1 – Unifamiliale					
H1-01 – Habitation unifamiliale isolée	X				
H1-02 – Habitation unifamiliale jumelée					
Classe d'usages autorisés					
H1-03 – Habitation unifamiliale en rangée					
H2 – Bifamiliale					
H2-01 – Habitation bifamiliale isolée					
H2-02 – Habitation bifamiliale jumelée					
H2-03 – Habitation bifamiliale en rangée					
H3 – Multifamiliale					
H3-01 – Habitation multifamiliale isolée					
H3-02 – Habitation multifamiliale jumelée					
H3-03 – Habitation multifamiliale en rangée					
H4 – Maison mobile					
H4-01 – Maison mobile					
I – Industrielle					
I1 – Industrielle					
I1-01 – Incidence faible					
I1-02 – Incidence moyenne					
I1-03 – Incidence élevée					
I1-04 – De récupération					
I1-05 – Manufacturière artisanale					
P – Publique et institutionnelle					
P1 – Établissement religieux					
P1-01 – Couvent et lieu de culte					
P1-02 – Cimetière					
P1-03 – Columbarium et mausolée					
P2 – Établissement d'enseignement					
P2-01 – Centre petite enfance et service de garde					

Grille de spécifications et des usages

Zone Îlot
déstructuré
type 1

	Zone IDM				
	6				
P2-02 – École préscolaire ou maternelle					
P2-03 – École primaire et secondaire					
P2-04 – École de formation					
P2-05 – Cégep et université					
P3 – Service municipal et gouvernemental					
P3-01 – Service municipal ou gouvernemental					
P3-02 – Centre de soin de la santé					
P3-03 – Service de protection					
P3-04 – Service de voirie					
R – Récréative					
R1 – Parc et espace vert					
R1-01 – Parc ou espace vert avec équipement					
R1-02 – Parc ou espace vert sans équipement					
R1-03 – Lieu de conservation					
R2 – Activité récréative extensive					
R2-01 – Activité extérieure reliée à plan d'eau					
R2-02 – Autre activité récréative extensive					
R3 – Activité récréative intensive					
R3-01 – Activité extérieure commerciale					
R4 – Activité récréative culturelle et de loisir					
R4-01 – Salle de spectacle					
R4-02 – Activité intérieure commerciale					
R4-03 – Activité culturelle					
Usage principal spécifiquement autorisé					
Fermette et petit élevage	X ⁽²⁾				
Table champêtre	X				
Gîte touristique	X				
Usage spécifiquement prohibé					
Bâtiment principal⁽³⁾					
Marges					
Avant (minimum/maximum) en m	10/s.o				
Arrière (minimum) en m	10				
Latérale bâtiment isolé (minimum / totale) en m	4/12				
Latérale bâtiment jumelé (minimum / totale) en m					
Distance d'un autre bâtiment (minimum) en m	3				
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (minimum / maximum) en m	3,25/12				
Nombre d'étages maximum	2				

Grille de spécifications et des usages

Zone Îlot
déstructuré
type 1

	Zone IDM				
	6				
Largeur (minimum / maximum) en m	6/25				
Profondeur (minimum) en m	6				
Superficie au sol (minimum) en m ²	60				
Bâtiment accessoire⁽⁴⁾					
Marges bâtiment accessoire isolé					
Avant (minimum)					
Arrière (minimum)					
Latérale (minimum)					
Distance d'un autre bâtiment (minimum)					
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (maximum)					
Taux d'implantation total (maximum)					
Construction spécifiquement autorisée					
Kiosque de vente de produits de la ferme	X ⁽⁵⁾				
Construction spécifiquement prohibée					
Certaines dispositions particulières					
Description des renvois					

- (1) L'usage est autorisé en respect des normes des articles 2.5.1 et 2.5.2
- (2) Les dispositions applicables aux fermettes et petits élevages sont celles de la section 8.4 : Fermette et petit élevage.
- (3) Ne s'applique qu'au bâtiment d'habitation.
- (4) Les dispositions applicables aux bâtiments accessoires sont celle des sections 3.2 : Bâtiment accessoire et 4.1 : Les cours.
- (5) Vente de produits agricoles cultivés sur l'exploitation où le kiosque est installé ainsi qu'accessoirement provenant d'autres producteurs agricoles au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ c P-41.1).

Grille de spécifications et des usages

Zone Îlot
déstructuré
type 2

	Zone IDSM				
	1	2	3	4	
Classe d'usages autorisés					
A – Agricole					
A1 – Culture					
A1-01 – Acériculture et sylviculture	X	X	X	X	
A1-02 – Culture en serre	X	X	X	X	
A1-03 – Culture du cannabis					
A1-04 – Autre culture du sol	X	X	X	X	
A2 – Élevage d'animaux					
A2-01 – Élevage non en réclusion					
A2-02 – Élevage en réclusion					
A3 – Autre usage agricole					
A3-01 – Centre équestre					
A3-03 – Autre usage agricole non mentionné					
C – Commerciale					
C1 – Bureau					
C1-01 – Bureau d'affaires					
C1-02 – Bureau de professionnel					
C1-03 – Bureau intégré à l'habitation	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	
C2 – Service					
C2-01 – Service non personnel / soins non médicaux					
C2-02 – Service financier					
C2-03 – Service funéraire					
C2-04 – Service soins médicaux de la personne					
C2-05 – Service de soins pour animaux					
C2-06 – Communication					
C2-07 – Service intégré à l'habitation	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	
C3 – Établissement d'hébergement et commerce de restauration					
C3-01 – Établissement de court séjour					
C3-02 – Commerce de restauration intérieur					
C3-03 – Commerce de restauration extérieur					
C4 – Commerce de vente au détail					
C4-01 – Commerce vente produits d'alimentation					
C4-02 – Centre de jardinage					
C4-03 – Commerce vente produits divers					
C4-04 – Commerce vente produit de la ferme					
C4-05 – Commerce vente produit santé/personnel					
C5 – Commerce axé sur les véhicules					
C5-01 – Commerce service et vente véhicules					
C5-02 – Station-service					
C6 – Commerce lourd					

Grille de spécifications et des usages

Zone Îlot
déstructuré
type 2

	Zone IDSM				
	1	2	3	4	
C6-01 – Commerce axé construction/rénovation					
C6-02 – Commerce axé transport					
C7 – Commerce relié aux exploitations agricoles					
C7-01 – Commerce vente axé activités agricoles					
C7-02 – Vente et service exploitation agricole					
C7-03 – Cabane à sucre avec restauration					
E – Extraction					
E1 – Activité extractive					
E1-01 – Carrière					
E1-02 – Sablière					
E1-03 – Première transformation					
H – Habitation					
H1 – Unifamiliale					
H1-01 – Habitation unifamiliale isolée	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	
H1-02 – Habitation unifamiliale jumelée					
Classe d'usages autorisés					
H1-03 – Habitation unifamiliale en rangée					
H2 – Bifamiliale					
H2-01 – Habitation bifamiliale isolée					
H2-02 – Habitation bifamiliale jumelée					
H2-03 – Habitation bifamiliale en rangée					
H3 – Multifamiliale					
H3-01 – Habitation multifamiliale isolée					
H3-02 – Habitation multifamiliale jumelée					
H3-03 – Habitation multifamiliale en rangée					
H4 – Maison mobile					
H4-01 – Maison mobile					
I – Industrielle					
I1 – Industrielle					
I1-01 – Incidence faible					
I1-02 – Incidence moyenne					
I1-03 – Incidence élevée					
I1-04 – De récupération					
I1-05 – Manufacturière artisanale					
P – Publique et institutionnelle					
P1 – Établissement religieux					
P1-01 – Couvent et lieu de culte					
P1-02 – Cimetière					
P1-03 – Columbarium et mausolée					
P2 – Établissement d'enseignement					
P2-01 – Centre petite enfance et service de garde					

Grille de spécifications et des usages

Zone Îlot
déstructuré
type 2

	Zone IDSM				
	1	2	3	4	
P2-02 – École préscolaire ou maternelle					
P2-03 – École primaire et secondaire					
P2-04 – École de formation					
P2-05 – Cégep et université					
P3 – Service municipal et gouvernemental					
P3-01 – Service municipal ou gouvernemental					
P3-02 – Centre de soin de la santé					
P3-03 – Service de protection					
P3-04 – Service de voirie					
R – Récréative					
R1 – Parc et espace vert					
R1-01 – Parc ou espace vert avec équipement					
R1-02 – Parc ou espace vert sans équipement					
R1-03 – Lieu de conservation					
R2 – Activité récréative extensive					
R2-01 – Activité extérieure reliée à plan d'eau					
R2-02 – Autre activité récréative extensive					
R3 – Activité récréative intensive					
R3-01 – Activité extérieure commerciale					
R4 – Activité récréative culturelle et de loisir					
R4-01 – Salle de spectacle					
R4-02 – Activité intérieure commerciale					
R4-03 – Activité culturelle					
Usage principal spécifiquement autorisé					
Fermette et petit élevage	X ⁽³⁾	X ⁽³⁾	X ⁽³⁾	X ⁽³⁾	
Table champêtre	X	X	X	X	
Gîte touristique	X	X	X	X	
Usage spécifiquement prohibé					
Bâtiment principal⁽⁴⁾					
Marges					
Avant (minimum/maximum) en m	10/s.o	10/s.o	10/s.o	10/s.o	
Arrière (minimum) en m	10	10	10	10	
Latérale bâtiment isolé (minimum / totale) en m	4/12	4/12	4/12	4/12	
Latérale bâtiment jumelé (minimum / totale) en m					
Distance d'un autre bâtiment (minimum) en m	3	3	3	3	
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (minimum / maximum) en m	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2	
Nombre d'étages maximum	2	2	2	2	

Grille de spécifications et des usages

Zone Îlot
déstructuré
type 2

	Zone IDSM				
	1	2	3	4	
Largeur (minimum / maximum) en m	6/25	6/25	6/25	6/25	
Profondeur (minimum) en m	6	6	6	6	
Superficie au sol (minimum) en m ²	60	60	60	60	
Bâtiment accessoire⁽⁵⁾					
Marges bâtiment accessoire isolé					
Avant (minimum)					
Arrière (minimum)					
Latérale (minimum)					
Distance d'un autre bâtiment (minimum)					
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (maximum)					
Taux d'implantation total (maximum)					
Construction spécifiquement autorisée					
Kiosque de vente de produits de la ferme	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	
Construction spécifiquement prohibée					
Certaines dispositions particulières					
Description des renvois					

- (1) L'usage est autorisé en respect des normes des articles 2.5.1 et 2.5.2
- (2) L'usage est permis sur une unité foncière vacant en date du 19 janvier 2011, et demeurée vacante depuis cette date. La superficie maximale utilisée à des fins résidentielles doit être de maximum 3 000 m², ou 4 000 m² en bordure d'un milieu hydrique.
- (3) Les dispositions applicables aux fermettes et petits élevages sont celles de la section 8.4 : Fermette et petit élevage.
- (4) Ne s'applique qu'au bâtiment d'habitation.
- (5) Les dispositions applicables aux bâtiments accessoires sont celle des sections 3.2 : Bâtiment accessoire et 4.1 : Les cours.
- (6) Vente de produits agricoles cultivés sur l'exploitation où le kiosque est installé ainsi qu'accessoirement provenant d'autres producteurs agricoles au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ c P-41.1)*.

Grille de spécifications et des usages

Zone
Mixte

	Zone M				
	1	2	3	4	5
Classe d'usages autorisés					
A – Agricole					
A1 – Culture					
A1-01 – Acériculture et sylviculture					
A1-02 – Culture en serre					
A1-03 – Culture du cannabis					
A1-04 – Autre culture du sol					
A2 – Élevage d'animaux					
A2-01 – Élevage non en réclusion					
A2-02 – Élevage en réclusion					
A3 – Autre usage agricole					
A3-01 – Centre équestre					
A3-03 – Autre usage agricole non mentionné					
C – Commerciale					
C1 – Bureau					
C1-01 – Bureau d'affaires	X	X	X	X	X
C1-02 – Bureau de professionnel	X	X	X	X	X
C1-03 – Bureau intégré à l'habitation	X	X	X	X	X
C2 – Service					
C2-01 – Service non personnel / soins non médicaux	X	X	X	X	X
C2-02 – Service financier	X	X	X	X	X
C2-03 – Service funéraire	X	X	X	X	X
C2-04 – Service soins médicaux de la personne	X	X	X	X	X
C2-05 – Service de soins pour animaux	X	X	X	X	X
C2-06 – Communication	X	X	X	X	X
C2-07 – Service intégré à l'habitation	X	X	X	X	X
C3 – Établissement d'hébergement et commerce de restauration					
C3-01 – Établissement de court séjour					
C3-02 – Commerce de restauration intérieur	X	X	X		X
C3-03 – Commerce de restauration extérieur	X	X	X		X
C4 – Commerce de vente au détail					
C4-01 – Commerce vente produits d'alimentation	X	X	X		X
C4-02 – Centre de jardinage	X	X	X		X
C4-03 – Commerce vente produits divers	X	X	X		X
C4-04 – Commerce vente produit de la ferme	X	X	X		X
C4-05 – Commerce vente produit santé/personnel	X	X	X		X
C5 – Commerce axé sur les véhicules					
C5-01 – Commerce service et vente véhicules	X	X	X		X
C5-02 – Station-service	X	X	X		X
C6 – Commerce lourd					
C6-01 – Commerce axé construction/rénovation	X	X	X		X
C6-02 – Commerce axé transport					X

Grille de spécifications et des usages

Zone
Mixte

	Zone M				
	1	2	3	4	5
C7 – Commerce relié aux exploitations agricoles					
C7-01 – Commerce vente axé activités agricoles	X	X	X		X
C7-02 – Vente et service exploitation agricole	X	X	X		X
C7-03 – Cabane à sucre avec restauration					
E – Extraction					
E1 – Activité extractive					
E1-01 – Carrière					
E1-02 – Sablière					
E1-03 – Première transformation					
H – Habitation					
H1 – Unifamiliale					
H1-01 – Habitation unifamiliale isolée	X	X	X	X	X
H1-02 – Habitation unifamiliale jumelée	X	X	X	X	X
Classe d'usages autorisés					
H1-03 – Habitation unifamiliale en rangée					
H2 – Bifamiliale					
H2-01 – Habitation bifamiliale isolée	X	X	X	X	X
H2-02 – Habitation bifamiliale jumelée	X	X	X	X	X
H2-03 – Habitation bifamiliale en rangée					
H3 – Multifamiliale					
H3-01 – Habitation multifamiliale isolée	X	X	X	X	X
H3-02 – Habitation multifamiliale jumelée	X	X	X	X	X
H3-03 – Habitation multifamiliale en rangée					
H4 – Maison mobile					
H4-01 – Maison mobile					
I – Industrielle					
I1 – Industrielle					
I1-01 – Incidence faible					
I1-02 – Incidence moyenne					
I1-03 – Incidence élevée					
I1-04 – De récupération					
I1-05 – Manufacturière artisanale	X	X	X		X
P – Publique et institutionnelle					
P1 – Établissement religieux					
P1-01 – Couvent et lieu de culte	X	X	X		X
P1-02 – Cimetière	X	X	X		X
P1-03 – Columbarium et mausolée	X	X	X		X
P2 – Établissement d'enseignement					
P2-01 – Centre petite enfance et service de garde	X	X	X	X	X
P2-02 – École préscolaire ou maternelle					
P2-03 – École primaire et secondaire					
P2-04 – École de formation					
P2-05 – Cégep et université					

Grille de spécifications et des usages

Zone
Mixte

Zone M					
	1	2	3	4	5
P3 – Service municipal et gouvernemental					
P3-01 – Service municipal ou gouvernemental	X	X	X	X	X
P3-02 – Centre de soin de la santé					
P3-03 – Service de protection	X	X	X	X	X
P3-04 – Service de voirie	X	X	X		X
R – Récréative					
R1 – Parc et espace vert					
R1-01 – Parc ou espace vert avec équipement	X	X	X	X	X
R1-02 – Parc ou espace vert sans équipement	X	X	X	X	X
R1-03 – Lieu de conservation	X	X	X	X	X
R2 – Activité récréative extensive					
R2-01 – Activité extérieure reliée à plan d'eau	X	X	X		X
R2-02 – Autre activité récréative extensive	X	X	X	X	X
R3 – Activité récréative intensive					
R3-01 – Activité extérieure commerciale	X	X	X		X
R4 – Activité récréative culturelle et de loisir					
R4-01 – Salle de spectacle					X
R4-02 – Activité intérieure commerciale					X
R4-03 – Activité culturelle	X	X	X		X
Usage principal spécifiquement autorisé					
Auberge	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾		X ⁽¹⁾
Gîte touristique	X	X	X	X	X
Fermette et petit élevage	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾
Dressage de chevaux		X ⁽³⁾			
Usage spécifiquement prohibé					
Entreprise en excavation	X	X	X	X	X
Concessionnaire de véhicules neufs et usagés	X	X	X	X	X
Commerce de nature érotique	X	X	X	X	X
Bâtiment principal⁽⁴⁾					
Marges					
Avant (minimum/maximum) en m	8/s.o.	8/s.o.	8/s.o.	8/s.o.	10/s.o.
Arrière (minimum) en m	10	10	10	10	10
Latérale bâtiment isolé (minimum / totale) en m	3/10	3/10	3/10	3/10	4/12
Latérale bâtiment jumelé (minimum / totale) en m	6/6	6/6	6/6	6/6	5/5
Distance d'un autre bâtiment (minimum) en m	3	3	3	3	3
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (minimum / maximum) en m	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2
Nombre d'étages maximum	2	2	2	2	2
Largeur (minimum / maximum) en m	6/25	6/25	6/25	6/25	6/25
Profondeur (minimum) en m	6	6	6	6	6
Superficie au sol (minimum) en m ²	60	60	60	60	60
Bâtiment accessoire⁽⁵⁾					

Grille de spécifications et des usages

Zone
Mixte

	Zone M				
	1	2	3	4	5
Marges bâtiment accessoire isolé					
Avant (minimum)					
Arrière (minimum)					
Latérale (minimum)					
Distance d'un autre bâtiment (minimum)					
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (maximum)					
Taux d'implantation total (maximum)					
Construction spécifiquement autorisée					
Kiosque de vente de produits de la ferme	X	X	X	X	X
Construction spécifiquement prohibée					
Certaines dispositions particulières					
Usage mixte	X	X	X	X	X
Description des renvois					

- (1) Maximum de 10 chambres.
- (2) Les dispositions applicables aux fermettes et petits élevages sont celles de la section 8.4 : Fermette et petit élevage.
- (3) L'usage est autorisé lorsque l'usage principal fait partie de la classe habitation et sur un lot de 25 000 m² ou plus.
- (4) Ne s'applique qu'au bâtiment d'habitation.
- (5) Les dispositions applicables aux bâtiments accessoires sont celle des sections 3.2 : Bâtiment accessoire et 4.1 : Les cours.

Grille de spécifications et des usages

Zone
Mixte

		Zone M			
		6			
Classe d'usages autorisés					
A – Agricole					
A1 – Culture					
A1-01 – Acériculture et sylviculture					
A1-02 – Culture en serre					
A1-03 – Culture du cannabis					
A1-04 – Autre culture du sol					
A2 – Élevage d'animaux					
A2-01 – Élevage non en réclusion					
A2-02 – Élevage en réclusion					
A3 – Autre usage agricole					
A3-01 – Centre équestre					
A3-03 – Autre usage agricole non mentionné					
C – Commerciale					
C1 – Bureau					
C1-01 – Bureau d'affaires	X				
C1-02 – Bureau de professionnel	X				
C1-03 – Bureau intégré à l'habitation	X				
C2 – Service					
C2-01 – Service non personnel / soins non médicaux	X				
C2-02 – Service financier	X				
C2-03 – Service funéraire	X				
C2-04 – Service soins médicaux de la personne	X				
C2-05 – Service de soins pour animaux	X				
C2-06 – Communication	X				
C2-07 – Service intégré à l'habitation	X				
C3 – Établissement d'hébergement et commerce de restauration					
C3-01 – Établissement de court séjour					
C3-02 – Commerce de restauration intérieur	X				
C3-03 – Commerce de restauration extérieur	X				
C4 – Commerce de vente au détail					
C4-01 – Commerce vente produits d'alimentation	X				
C4-02 – Centre de jardinage	X				
C4-03 – Commerce vente produits divers	X				
C4-04 – Commerce vente produit de la ferme	X				
C4-05 – Commerce vente produit santé/personnel	X				
C5 – Commerce axé sur les véhicules					
C5-01 – Commerce service et vente véhicules	X				
C5-02 – Station-service	X				
C6 – Commerce lourd					
C6-01 – Commerce axé construction/rénovation	X				
C6-02 – Commerce axé transport					

Grille de spécifications et des usages

Zone
Mixte

Zone M					
6					
C7 – Commerce relié aux exploitations agricoles					
C7-01 – Commerce vente axé activités agricoles	X				
C7-02 – Vente et service exploitation agricole	X				
C7-03 – Cabane à sucre avec restauration					
E – Extraction					
E1 – Activité extractive					
E1-01 – Carrière					
E1-02 – Sablière					
E1-03 – Première transformation					
H – Habitation					
H1 – Unifamiliale					
H1-01 – Habitation unifamiliale isolée	X				
H1-02 – Habitation unifamiliale jumelée	X				
Classe d'usages autorisés					
H1-03 – Habitation unifamiliale en rangée					
H2 – Bifamiliale					
H2-01 – Habitation bifamiliale isolée	X				
H2-02 – Habitation bifamiliale jumelée	X				
H2-03 – Habitation bifamiliale en rangée					
H3 – Multifamiliale					
H3-01 – Habitation multifamiliale isolée	X				
H3-02 – Habitation multifamiliale jumelée	X				
H3-03 – Habitation multifamiliale en rangée					
H4 – Maison mobile					
H4-01 – Maison mobile					
I – Industrielle					
I1 – Industrielle					
I1-01 – Incidence faible					
I1-02 – Incidence moyenne					
I1-03 – Incidence élevée					
I1-04 – De récupération					
I1-05 – Manufacturière artisanale	X				
P – Publique et institutionnelle					
P1 – Établissement religieux					
P1-01 – Couvent et lieu de culte	X				
P1-02 – Cimetière	X				
P1-03 – Columbarium et mausolée	X				
P2 – Établissement d'enseignement					
P2-01 – Centre petite enfance et service de garde	X				
P2-02 – École préscolaire ou maternelle					
P2-03 – École primaire et secondaire					
P2-04 – École de formation					
P2-05 – Cégep et université					

Grille de spécifications et des usages

Zone
Mixte

Zone M					
6					
P3 – Service municipal et gouvernemental					
P3-01 – Service municipal ou gouvernemental					
P3-02 – Centre de soin de la santé	X				
P3-03 – Service de protection	X				
P3-04 – Service de voirie	X				
R – Récréative					
R1 – Parc et espace vert					
R1-01 – Parc ou espace vert avec équipement	X				
R1-02 – Parc ou espace vert sans équipement	X				
R1-03 – Lieu de conservation	X				
R2 – Activité récréative extensive					
R2-01 – Activité extérieure reliée à plan d'eau	X				
R2-02 – Autre activité récréative extensive	X				
R3 – Activité récréative intensive					
R3-01 – Activité extérieure commerciale	X				
R4 – Activité récréative culturelle et de loisir					
R4-01 – Salle de spectacle					
R4-02 – Activité intérieure commerciale					
R4-03 – Activité culturelle	X				
Usage principal spécifiquement autorisé					
Auberge	X ⁽¹⁾				
Gîte touristique	X				
Fermette et petit élevage	X ⁽²⁾				
Dressage de chevaux					
Usage spécifiquement prohibé					
Entreprise en excavation	X				
Concessionnaire de véhicules neufs et usagés	X				
Commerce de nature érotique	X				
Bâtiment principal⁽⁴⁾					
Marges					
Avant (minimum/maximum) en m	8/s.o.				
Arrière (minimum) en m	10				
Latérale bâtiment isolé (minimum / totale) en m	3/10				
Latérale bâtiment jumelé (minimum / totale) en m	6/6				
Distance d'un autre bâtiment (minimum) en m	3				
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (minimum / maximum) en m	3,25/12				
Nombre d'étages maximum	2				
Largeur (minimum / maximum) en m	6/25				
Profondeur (minimum) en m	6				
Superficie au sol (minimum) en m ²	60				
Bâtiment accessoire⁽⁵⁾					
Marges bâtiment accessoire isolé					

Grille de spécifications et des usages

Zone
Mixte

	Zone M				
	6				
Avant (minimum)					
Arrière (minimum)					
Latérale (minimum)					
Distance d'un autre bâtiment (minimum)					
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (maximum)					
Taux d'implantation total (maximum)					
Construction spécifiquement autorisée					
Kiosque de vente de produits de la ferme	X				
Construction spécifiquement prohibée					
Certaines dispositions particulières					
Usage mixte	X				
Description des renvois					
(1) Maximum de 10 chambres.					
(2) Les dispositions applicables aux fermettes et petits élevages sont celles de la section 8.4 : Fermette et petit élevage.					
(3) L'usage est autorisé lorsque l'usage principal fait partie de la classe habitation et sur un lot de 25 000 m ² ou plus.					
(4) Ne s'applique qu'au bâtiment d'habitation.					
(5) Les dispositions applicables aux bâtiments accessoires sont celle des sections 3.2 : Bâtiment accessoire et 4.1 : Les cours.					

Grille de spécifications et des usages

Zone
Paysagère-
forestière

	Zone PF				
	1	2	3	4	5
Classe d'usages autorisés					
A – Agricole					
A1 – Culture					
A1-01 – Acériculture et sylviculture	X	X	X	X	X
A1-02 – Culture en serre					X
A1-03 – Culture du cannabis					
A1-04 – Autre culture du sol					X
A2 – Élevage d'animaux					
A2-01 – Élevage non en réclusion					
A2-02 – Élevage en réclusion					
A3 – Autre usage agricole					
A3-01 – Centre équestre					
A3-03 – Autre usage agricole non mentionné					
C – Commerciale					
C1 – Bureau					
C1-01 – Bureau d'affaires					
C1-02 – Bureau de professionnel					
C1-03 – Bureau intégré à l'habitation	X	X	X	X	X
C2 – Service					
C2-01 – Service non personnel / soins non médicaux					
C2-02 – Service financier					
C2-03 – Service funéraire					
C2-04 – Service soins médicaux de la personne					
C2-05 – Service de soins pour animaux					
C2-06 – Communication					
C2-07 – Service intégré à l'habitation	X	X	X	X	X
C3 – Établissement d'hébergement et commerce de restauration					
C3-01 – Établissement de court séjour					
C3-02 – Commerce de restauration intérieur					
C3-03 – Commerce de restauration extérieur					
C4 – Commerce de vente au détail					
C4-01 – Commerce vente produits d'alimentation					
C4-02 – Centre de jardinage					
C4-03 – Commerce vente produits divers					
C4-04 – Commerce vente produit de la ferme					
C4-05 – Commerce vente produit santé/personnel					
C5 – Commerce axé sur les véhicules					
C5-01 – Commerce service et vente véhicules					
C5-02 – Station-service					
C6 – Commerce lourd					

Grille de spécifications et des usages

Zone
Paysagère-
forestière

	Zone PF				
	1	2	3	4	5
C6-01 – Commerce axé construction/rénovation					
C6-02 – Commerce axé transport					
C7 – Commerce relié aux exploitations agricoles					
C7-01 – Commerce vente axé activités agricoles					
C7-02 – Vente et service exploitation agricole					
C7-03 – Cabane à sucre avec restauration					
E – Extraction					
E1 – Activité extractive					
E1-01 – Carrière					
E1-02 – Sablière					
E1-03 – Première transformation					
H – Habitation					
H1 – Unifamiliale					
H1-01 – Habitation unifamiliale isolée	X ⁽¹⁾	X	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾
H1-02 – Habitation unifamiliale jumelée					
Classe d'usages autorisés					
H1-03 – Habitation unifamiliale en rangée					
H2 – Bifamiliale					
H2-01 – Habitation bifamiliale isolée					
H2-02 – Habitation bifamiliale jumelée					
H2-03 – Habitation bifamiliale en rangée					
H3 – Multifamiliale					
H3-01 – Habitation multifamiliale isolée					
H3-02 – Habitation multifamiliale jumelée					
H3-03 – Habitation multifamiliale en rangée					
H4 – Maison mobile					
H4-01 – Maison mobile					
I – Industrielle					
I1 – Industrielle					
I1-01 – Incidence faible					
I1-02 – Incidence moyenne					
I1-03 – Incidence élevée					
I1-04 – De récupération					
I1-05 – Manufacturière artisanale	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾
P – Publique et institutionnelle					
P1 – Établissement religieux					
P1-01 – Couvent et lieu de culte					
P1-02 – Cimetière					
P1-03 – Columbarium et mausolée					
P2 – Établissement d'enseignement					
P2-01 – Centre petite enfance et service de garde					

Grille de spécifications et des usages

Zone
Paysagère-
forestière

	Zone PF				
	1	2	3	4	5
P2-02 – École préscolaire ou maternelle					
P2-03 – École primaire et secondaire					
P2-04 – École de formation					
P2-05 – Cégep et université					
P3 – Service municipal et gouvernemental					
P3-01 – Service municipal ou gouvernemental					
P3-02 – Centre de soin de la santé					
P3-03 – Service de protection					
P3-04 – Service de voirie					
R – Récréative					
R1 – Parc et espace vert					
R1-01 – Parc ou espace vert avec équipement					
R1-02 – Parc ou espace vert sans équipement	X	X	X	X	X
R1-03 – Lieu de conservation	X	X	X	X	X
R2 – Activité récréative extensive					
R2-01 – Activité extérieure reliée à plan d'eau					
R2-02 – Autre activité récréative extensive	X ⁽³⁾	X ⁽³⁾	X ⁽³⁾	X ⁽³⁾	X ⁽³⁾
R3 – Activité récréative intensive					
R3-01 – Activité extérieure commerciale					
R4 – Activité récréative culturelle et de loisir					
R4-01 – Salle de spectacle					
R4-02 – Activité intérieure commerciale					
R4-03 – Activité culturelle					
Usage principal spécifiquement autorisé					
Fermette et petit élevage	X ⁽⁴⁾	X ⁽⁴⁾	X ⁽⁴⁾	X ⁽⁴⁾	X ⁽⁴⁾
Gîte touristique	X	X	X	X	X
Usage spécifiquement prohibé					
Bâtiment principal⁽⁵⁾					
Marges					
Avant (minimum/maximum) en m	10/10 0	10/10 0	10/10 0	10/10 0	10/10 0
Arrière (minimum) en m	10	10	10	10	10
Latérale bâtiment isolé (minimum / totale) en m	4/12	4/12	4/12	4/12	4/12
Latérale bâtiment jumelé (minimum / totale) en m					
Distance d'un autre bâtiment (minimum) en m	3	3	3	3	3
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (minimum / maximum) en m	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2
Nombre d'étages maximum	2	2	2	2	2

Grille de spécifications et des usages

Zone
Paysagère-
forestière

	Zone PF				
	1	2	3	4	5
Largeur (minimum / maximum) en m	6/25	6/25	6/25	6/25	6/25
Profondeur (minimum) en m	6	6	6	6	6
Superficie au sol (minimum) en m ²	60	60	60	60	60
Bâtiment accessoire⁽⁶⁾					
Marges bâtiment accessoire isolé					
Avant (minimum)					
Arrière (minimum)					
Latérale (minimum)					
Distance d'un autre bâtiment (minimum)					
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (maximum)					
Taux d'implantation total (maximum)					
Construction spécifiquement autorisée					
Abri forestier	X	X		X	X
Kiosque de vente de produits de la ferme	X ⁽⁷⁾	X ⁽⁷⁾	X ⁽⁷⁾	X ⁽⁷⁾	X ⁽⁷⁾
Construction spécifiquement prohibée					
Certaines dispositions particulières					
Certaines dispositions environnementales					
Description des renvois					
(1) Les dispositions applicables à la section 13.6 : Paysage naturel d'intérêt supérieur s'appliquent lorsque le lot est en paysage naturel d'intérêt supérieur.					
(2) L'usage est autorisé seulement lorsque complémentaire à l'usage d'habitation.					
(3) Uniquement les activités récréatives linéaires sont autorisés en paysage naturel d'intérêt supérieur					
(4) Les dispositions applicables aux fermettes et petits élevages sont celles de la section 10.4 : Fermette et petit élevage.					
(5) Ne s'applique qu'au bâtiment d'habitation.					
(6) Les dispositions applicables aux bâtiments accessoires sont celle des sections 5.1 : Bâtiment accessoire et 7.1 : Les cours.					
(7) Vente de produits agricoles cultivés sur l'exploitation où le kiosque est installé ainsi qu'accessoirement provenant d'autres producteurs agricoles.					

Grille de spécifications et des usages

Zone
Résidentielle

	Zone R				
	1	2	3	4	5
Classe d'usages autorisés					
A – Agricole					
A1 – Culture					
A1-01 – Acériculture et sylviculture					
A1-02 – Culture en serre					
A1-03 – Culture du cannabis					
A1-04 – Autre culture du sol					
A2 – Élevage d'animaux					
A2-01 – Élevage non en réclusion					
A2-02 – Élevage en réclusion					
A3 – Autre usage agricole					
A3-01 – Centre équestre					
A3-03 – Autre usage agricole non mentionné					
C – Commerciale					
C1 – Bureau					
C1-01 – Bureau d'affaires	X	X	X	X	X
C1-02 – Bureau de professionnel	X	X	X	X	X
C1-03 – Bureau intégré à l'habitation	X	X	X	X	X
C2 – Service					
C2-01 – Service non personnel / soins non médicaux	X	X	X	X	X
C2-02 – Service financier					
C2-03 – Service funéraire					
C2-04 – Service soins médicaux de la personne	X	X	X	X	X
C2-05 – Service de soins pour animaux	X	X	X	X	X
C2-06 – Communication					
C2-07 – Service intégré à l'habitation	X	X	X	X	X
C3 – Établissement d'hébergement et commerce de restauration					
C3-01 – Établissement de court séjour					
C3-02 – Commerce de restauration intérieur					
C3-03 – Commerce de restauration extérieur					
C4 – Commerce de vente au détail					
C4-01 – Commerce vente produits d'alimentation					
C4-02 – Centre de jardinage					
C4-03 – Commerce vente produits divers					
C4-04 – Commerce vente produit de la ferme					
C4-05 – Commerce vente produit santé/personnel					
C5 – Commerce axé sur les véhicules					
C5-01 – Commerce service et vente véhicules					
C5-02 – Station-service					
C6 – Commerce lourd					
C6-01 – Commerce axé construction/rénovation					
C6-02 – Commerce axé transport					

Grille de spécifications et des usages

Zone
Résidentielle

Zone R					
	1	2	3	4	5
C7 – Commerce relié aux exploitations agricoles					
C7-01 – Commerce vente axé activités agricoles					
C7-02 – Vente et service exploitation agricole					
C7-03 – Cabane à sucre avec restauration					
E – Extraction					
E1 – Activité extractive					
E1-01 – Carrière					
E1-02 – Sablière					
E1-03 – Première transformation					
H – Habitation					
H1 – Unifamiliale					
H1-01 – Habitation unifamiliale isolée	X	X	X	X	X
H1-02 – Habitation unifamiliale jumelée	X	X	X	X	X
Classe d'usages autorisés					
H1-03 – Habitation unifamiliale en rangée				X	X
H2 – Bifamiliale					
H2-01 – Habitation bifamiliale isolée	X	X	X	X	X
H2-02 – Habitation bifamiliale jumelée	X	X	X	X	X
H2-03 – Habitation bifamiliale en rangée	X				
H3 – Multifamiliale					
H3-01 – Habitation multifamiliale isolée	X				
H3-02 – Habitation multifamiliale jumelée	X				
H3-03 – Habitation multifamiliale en rangée	X				
H4 – Maison mobile					
H4-01 – Maison mobile					
I – Industrielle					
I1 – Industrielle					
I1-01 – Incidence faible					
I1-02 – Incidence moyenne					
I1-03 – Incidence élevée					
I1-04 – De récupération					
I1-05 – Manufacturière artisanale	X	X	X	X	X
P – Publique et institutionnelle					
P1 – Établissement religieux					
P1-01 – Couvent et lieu de culte					
P1-02 – Cimetière					
P1-03 – Columbarium et mausolée					
P2 – Établissement d'enseignement					
P2-01 – Centre petite enfance et service de garde	X	X	X	X	X
P2-02 – École préscolaire ou maternelle					
P2-03 – École primaire et secondaire					
P2-04 – École de formation					
P2-05 – Cégep et université					

Grille de spécifications et des usages

Zone
Résidentielle

Zone R					
	1	2	3	4	5
P3 – Service municipal et gouvernemental					
P3-01 – Service municipal ou gouvernemental					
P3-02 – Centre de soin de la santé					
P3-03 – Service de protection					
P3-04 – Service de voirie					
R – Récréative					
R1 – Parc et espace vert					
R1-01 – Parc ou espace vert avec équipement					
R1-02 – Parc ou espace vert sans équipement	X	X	X	X	X
R1-03 – Lieu de conservation					
R2 – Activité récréative extensive					
R2-01 – Activité extérieure reliée à plan d'eau					
R2-02 – Autre activité récréative extensive	X	X	X	X	X
R3 – Activité récréative intensive					
R3-01 – Activité extérieure commerciale					
R4 – Activité récréative culturelle et de loisir					
R4-01 – Salle de spectacle					
R4-02 – Activité intérieure commerciale					
R4-03 – Activité culturelle					
Usage principal spécifiquement autorisé					
Auberge	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾
Boutique d'artisanat	X	X	X	X	X
Dépanneur	X	X	X	X	X
Fermette et petit élevage	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾
Gîte touristique	X	X	X	X	X
Usage spécifiquement prohibé					
Jardin botanique	X	X	X	X	X
Bâtiment principal⁽³⁾					
Marges					
Avant (minimum/maximum) en m	8/s.o.	10/s.o	10/s.o	10/s.o	10/s.o
Arrière (minimum) en m	10	10	10	10	10
Latérale bâtiment isolé (minimum / totale) en m	3/10	3/10	3/10	3/10	3/10
Latérale bâtiment jumelé (minimum / totale) en m	6/12	6/12	6/12	6/12	6/12
Distance d'un autre bâtiment (minimum) en m	3	3	3	3	
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (minimum / maximum) en m	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2	3.25/1 2
Nombre d'étages maximum	2	2	2	3	2
Largeur (minimum / maximum) en m	6/25	6/25	6/25	6/25	6/25
Profondeur (minimum) en m	6	6	6	6	6
Superficie au sol (minimum) en m ²	60 ⁽⁴⁾	60 ⁽⁴⁾	60 ⁽⁴⁾	60 ⁽⁴⁾	60 ⁽⁴⁾
Bâtiment accessoire⁽⁵⁾					

Grille de spécifications et des usages

Zone
Résidentielle

	Zone R				
	1	2	3	4	5
Marges bâtiment accessoire isolé					
Avant (minimum)					
Arrière (minimum)					
Latérale (minimum)					
Distance d'un autre bâtiment (minimum)					
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (maximum)					
Taux d'implantation total (maximum)					
Construction spécifiquement autorisée					
Kiosque de vente de produits de la ferme					
Construction spécifiquement prohibée					
Certaines dispositions particulières					
Usage mixte	X	X	X	X	X
Projet intégré		X			
Description des renvois					

- (1) Maximum de 10 chambres.
- (2) Les dispositions applicables aux fermettes et petits élevages sont celles de la section 8.4 : Fermette et petit élevage.
- (3) Ne s'applique qu'au bâtiment d'habitation.
- (4) Ne s'applique qu'à une habitation unifamiliale isolée ou bifamiliale isolée.
- (5) Les dispositions applicables aux bâtiments accessoires sont celle des sections 3.2 : Bâtiment accessoire et 4.1 : Les cours.

Grille de spécifications et des usages

Zone Rurale

	Zone RUR				
	1	2	3	4 ⁽¹⁾	5
Classe d'usages autorisés					
A – Agricole					
A1 – Culture					
A1-01 – Acériculture et sylviculture	X	X	X		X
A1-02 – Culture en serre	X	X	X		X
A1-03 – Culture du cannabis					
A1-04 – Autre culture du sol	X	X	X		X
A2 – Élevage d'animaux					
A2-01 – Élevage non en réclusion					
A2-02 – Élevage en réclusion					
A3 – Autre usage agricole					
A3-01 – Centre équestre					
A3-03 – Autre usage agricole non mentionné					
C – Commerciale					
C1 – Bureau					
C1-01 – Bureau d'affaires					
C1-02 – Bureau de professionnel					
C1-03 – Bureau intégré à l'habitation	X	X	X	X	X
C2 – Service					
C2-01 – Service non personnel / soins non médicaux					
C2-02 – Service financier					
C2-03 – Service funéraire					
C2-04 – Service soins médicaux de la personne					
C2-05 – Service de soins pour animaux					
C2-06 – Communication					
C2-07 – Service intégré à l'habitation	X	X	X	X	X
C3 – Établissement d'hébergement et commerce de restauration					
C3-01 – Établissement de court séjour					
C3-02 – Commerce de restauration intérieur					
C3-03 – Commerce de restauration extérieur					
C4 – Commerce de vente au détail					
C4-01 – Commerce vente produits d'alimentation					
C4-02 – Centre de jardinage					
C4-03 – Commerce vente produits divers					
C4-04 – Commerce vente produit de la ferme					
C4-05 – Commerce vente produit santé/personnel					
C5 – Commerce axé sur les véhicules					
C5-01 – Commerce service et vente véhicules					
C5-02 – Station-service					
C6 – Commerce lourd					
C6-01 – Commerce axé construction/rénovation					

Grille de spécifications et des usages

Zone Rurale

	Zone RUR				
	1	2	3	4 ⁽¹⁾	5
C6-02 – Commerce axé transport					
C7 – Commerce relié aux exploitations agricoles					
C7-01 – Commerce vente axé activités agricoles					
C7-02 – Vente et service exploitation agricole					
C7-03 – Cabane à sucre avec restauration					
E – Extraction					
E1 – Activité extractive					
E1-01 – Carrière					
E1-02 – Sablière					
E1-03 – Première transformation					
H – Habitation					
H1 – Unifamiliale					
H1-01 – Habitation unifamiliale isolée	X	X	X	X	X
H1-02 – Habitation unifamiliale jumelée					
Classe d'usages autorisés					
H1-03 – Habitation unifamiliale en rangée					
H2 – Bifamiliale					
H2-01 – Habitation bifamiliale isolée					
H2-02 – Habitation bifamiliale jumelée					
H2-03 – Habitation bifamiliale en rangée					
H3 – Multifamiliale					
H3-01 – Habitation multifamiliale isolée					
H3-02 – Habitation multifamiliale jumelée					
H3-03 – Habitation multifamiliale en rangée					
H4 – Maison mobile					
H4-01 – Maison mobile					
I – Industrielle					
I1 – Industrielle					
I1-01 – Incidence faible					
I1-02 – Incidence moyenne					
I1-03 – Incidence élevée					
I1-04 – De récupération					
I1-05 – Manufacturière artisanale	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾
P – Publique et institutionnelle					
P1 – Établissement religieux					
P1-01 – Couvent et lieu de culte					
P1-02 – Cimetière					
P1-03 – Columbarium et mausolée					
P2 – Établissement d'enseignement					
P2-01 – Centre petite enfance et service de garde					
P2-02 – École préscolaire ou maternelle					
P2-03 – École primaire et secondaire					

Grille de spécifications et des usages

Zone Rurale

	Zone RUR				
	1	2	3	4 ⁽¹⁾	5
P2-04 – École de formation					
P2-05 – Cégep et université					
P3 – Service municipal et gouvernemental					
P3-01 – Service municipal ou gouvernemental					
P3-02 – Centre de soin de la santé					
P3-03 – Service de protection					
P3-04 – Service de voirie					
R – Récréative					
R1 – Parc et espace vert					
R1-01 – Parc ou espace vert avec équipement					
R1-02 – Parc ou espace vert sans équipement	X	X	X	X	X
R1-03 – Lieu de conservation	X	X	X	X	X
R2 – Activité récréative extensive					
R2-01 – Activité extérieure reliée à plan d'eau					
R2-02 – Autre activité récréative extensive	X	X	X	X	X
R3 – Activité récréative intensive					
R3-01 – Activité extérieure commerciale					
R4 – Activité récréative culturelle et de loisir					
R4-01 – Salle de spectacle					
R4-02 – Activité intérieure commerciale					
R4-03 – Activité culturelle					
Usage principal spécifiquement autorisé					
Fermette et petit élevage	X ⁽³⁾	X ⁽³⁾	X ⁽³⁾	X ⁽³⁾	X ⁽³⁾
Gîte touristique	X	X	X	X	X
Usage spécifiquement prohibé					
Marges					
Avant (minimum/maximum) en m	10/10 0	10/10 0	10/10 0	10/10 0	10/10 0
Arrière (minimum) en m	10	10	10	10	10
Latérale bâtiment isolé (minimum / totale) en m	4/12	4/12	4/12	4/12	4/12
Latérale bâtiment jumelé (minimum / totale) en m					
Distance d'un autre bâtiment (minimum) en m	3	3	3	3	3
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (minimum / maximum) en m	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2
Nombre d'étages maximum	2	2	2	2	2
Largeur (minimum / maximum) en m	6/25	6/25	6/25	6/25	6/25
Profondeur (minimum) en m	6	6	6	6	6
Superficie au sol (minimum) en m ²	60	60	60	60	60

Grille de spécifications et des usages

Zone Rurale

	Zone RUR				
	1	2	3	4 ⁽¹⁾	5
Bâtiment accessoire⁽⁵⁾					
Marges bâtiment accessoire isolé					
Avant (minimum)					
Arrière (minimum)					
Latérale (minimum)					
Distance d'un autre bâtiment (minimum)					
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (maximum)					
Taux d'implantation total (maximum)					
Construction spécifiquement autorisée					
Abri forestier	X	X	X	X	X
Kiosque de vente de produits de la ferme	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾
Construction spécifiquement prohibée					
Certaines dispositions particulières					
Projet intégré	X	X	X	X	X
Description des renvois					

- (1) Malgré les dispositions de la présente grille de spécifications et des usages, les différents bâtiments, équipements et aménagements prévus doivent être positionnés comme indiqué au Plan d'aménagement d'ensemble à l'annexe III.
- (2) L'usage est autorisé seulement lorsque complémentaire à l'usage d'habitation.
- (3) Les dispositions applicables aux fermettes et petits élevages sont celles de la section 8.4 : Fermette et petit élevage.
- (4) Ne s'applique qu'au bâtiment d'habitation.
- (5) Les dispositions applicables aux bâtiments accessoires sont celle des sections 3.2 : Bâtiment accessoire et 4.1 : Les cours.
- (6) Vente de produits agricoles cultivés sur l'exploitation où le kiosque est installé ainsi qu'accessoirement provenant d'autres producteurs agricoles.

Grille de spécifications et des usages

Zone Rurale

	Zone RUR				
	6	7	8	9	10
Classe d'usages autorisés					
A – Agricole					
A1 – Culture					
A1-01 – Acériculture et sylviculture	X	X	X	X	X
A1-02 – Culture en serre	X	X	X	X	X
A1-03 – Culture du cannabis					
A1-04 – Autre culture du sol	X	X	X	X	X
A2 – Élevage d'animaux					
A2-01 – Élevage non en réclusion					
A2-02 – Élevage en réclusion					
A3 – Autre usage agricole					
A3-01 – Centre équestre					
A3-03 – Autre usage agricole non mentionné					
C – Commerciale					
C1 – Bureau					
C1-01 – Bureau d'affaires					
C1-02 – Bureau de professionnel					
C1-03 – Bureau intégré à l'habitation	X	X	X	X	X
C2 – Service					
C2-01 – Service non personnel / soins non médicaux					
C2-02 – Service financier					
C2-03 – Service funéraire					
C2-04 – Service soins médicaux de la personne					
C2-05 – Service de soins pour animaux					
C2-06 – Communication					
C2-07 – Service intégré à l'habitation	X	X	X	X	X
C3 – Établissement d'hébergement et commerce de restauration					
C3-01 – Établissement de court séjour					
C3-02 – Commerce de restauration intérieur					
C3-03 – Commerce de restauration extérieur					
C4 – Commerce de vente au détail					
C4-01 – Commerce vente produits d'alimentation					
C4-02 – Centre de jardinage					
C4-03 – Commerce vente produits divers					
C4-04 – Commerce vente produit de la ferme					
C4-05 – Commerce vente produit santé/personnel					
C5 – Commerce axé sur les véhicules					
C5-01 – Commerce service et vente véhicules					
C5-02 – Station-service					
C6 – Commerce lourd					
C6-01 – Commerce axé construction/rénovation					

Grille de spécifications et des usages

Zone Rurale

	Zone RUR				
	6	7	8	9	10
C6-02 – Commerce axé transport					
C7 – Commerce relié aux exploitations agricoles					
C7-01 – Commerce vente axé activités agricoles					
C7-02 – Vente et service exploitation agricole					
C7-03 – Cabane à sucre avec restauration					
E – Extraction					
E1 – Activité extractive					
E1-01 – Carrière					
E1-02 – Sablière					
E1-03 – Première transformation					
H – Habitation					
H1 – Unifamiliale					
H1-01 – Habitation unifamiliale isolée	X	X	X	X	X
H1-02 – Habitation unifamiliale jumelée					
Classe d'usages autorisés					
H1-03 – Habitation unifamiliale en rangée					
H2 – Bifamiliale					
H2-01 – Habitation bifamiliale isolée					
H2-02 – Habitation bifamiliale jumelée					
H2-03 – Habitation bifamiliale en rangée					
H3 – Multifamiliale					
H3-01 – Habitation multifamiliale isolée					
H3-02 – Habitation multifamiliale jumelée					
H3-03 – Habitation multifamiliale en rangée					
H4 – Maison mobile					
H4-01 – Maison mobile					
I – Industrielle					
I1 – Industrielle					
I1-01 – Incidence faible					
I1-02 – Incidence moyenne					
I1-03 – Incidence élevée					
I1-04 – De récupération					
I1-05 – Manufacturière artisanale	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾
P – Publique et institutionnelle					
P1 – Établissement religieux					
P1-01 – Couvent et lieu de culte					
P1-02 – Cimetière					
P1-03 – Columbarium et mausolée					
P2 – Établissement d'enseignement					
P2-01 – Centre petite enfance et service de garde					
P2-02 – École préscolaire ou maternelle					
P2-03 – École primaire et secondaire					

Grille de spécifications et des usages

Zone Rurale

	Zone RUR				
	6	7	8	9	10
P2-04 – École de formation					
P2-05 – Cégep et université					
P3 – Service municipal et gouvernemental					
P3-01 – Service municipal ou gouvernemental					
P3-02 – Centre de soin de la santé					
P3-03 – Service de protection					
P3-04 – Service de voirie					
R – Récréative					
R1 – Parc et espace vert					
R1-01 – Parc ou espace vert avec équipement					
R1-02 – Parc ou espace vert sans équipement	X	X	X	X	X
R1-03 – Lieu de conservation	X	X	X	X	X
R2 – Activité récréative extensive					
R2-01 – Activité extérieure reliée à plan d'eau					
R2-02 – Autre activité récréative extensive	X	X	X	X	X
R3 – Activité récréative intensive					
R3-01 – Activité extérieure commerciale					
R4 – Activité récréative culturelle et de loisir					
R4-01 – Salle de spectacle					
R4-02 – Activité intérieure commerciale					
R4-03 – Activité culturelle					
Usage principal spécifiquement autorisé					
Fermette et petit élevage	X ⁽³⁾	X ⁽³⁾	X ⁽³⁾	X ⁽³⁾	X ⁽³⁾
Gîte touristique	X	X	X	X	X
Usage spécifiquement prohibé					
Marges					
Avant (minimum/maximum) en m	10/10 0	10/10 0	10/10 0	10/10 0	10/10 0
Arrière (minimum) en m	10	10	10	10	10
Latérale bâtiment isolé (minimum / totale) en m	4/12	4/12	4/12	4/12	4/12
Latérale bâtiment jumelé (minimum / totale) en m					
Distance d'un autre bâtiment (minimum) en m	3	3	3	3	3
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (minimum / maximum) en m	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2
Nombre d'étages maximum	2	2	2	2	2
Largeur (minimum / maximum) en m	6/25	6/25	6/25	6/25	6/25
Profondeur (minimum) en m	6	6	6	6	6
Superficie au sol (minimum) en m ²	60	60	60	60	60

Grille de spécifications et des usages

Zone Rurale

	Zone RUR				
	6	7	8	9	10
Bâtiment accessoire⁽⁵⁾					
Marges bâtiment accessoire isolé					
Avant (minimum)					
Arrière (minimum)					
Latérale (minimum)					
Distance d'un autre bâtiment (minimum)					
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (maximum)					
Taux d'implantation total (maximum)					
Construction spécifiquement autorisée					
Abri forestier	X	X	X	X	X
Kiosque de vente de produits de la ferme	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾
Construction spécifiquement prohibée					
Certaines dispositions particulières					
Projet intégré	X	X	X	X	X
Description des renvois					
(1) Malgré les dispositions de la présente grille de spécifications et des usages, les différents bâtiments, équipements et aménagements prévus doivent être positionnés comme indiqué au Plan d'aménagement d'ensemble à l'annexe III.					
(2) L'usage est autorisé seulement lorsque complémentaire à l'usage d'habitation.					
(3) Les dispositions applicables aux fermettes et petits élevages sont celles de la section 8.4 : Fermette et petit élevage.					
(4) Ne s'applique qu'au bâtiment d'habitation.					
(5) Les dispositions applicables aux bâtiments accessoires sont celle des sections 3.2 : Bâtiment accessoire et 4.1 : Les cours.					
(6) Vente de produits agricoles cultivés sur l'exploitation où le kiosque est installé ainsi qu'accessoirement provenant d'autres producteurs agricoles.					

Grille de spécifications et des usages

Zone Rurale

		Zone RUR				
		11				
Classe d'usages autorisés						
A – Agricole						
A1 – Culture						
A1-01 – Acériculture et sylviculture	X					
A1-02 – Culture en serre	X					
A1-03 – Culture du cannabis						
A1-04 – Autre culture du sol	X					
A2 – Élevage d'animaux						
A2-01 – Élevage non en réclusion						
A2-02 – Élevage en réclusion						
A3 – Autre usage agricole						
A3-01 – Centre équestre						
A3-03 – Autre usage agricole non mentionné						
C – Commerciale						
C1 – Bureau						
C1-01 – Bureau d'affaires						
C1-02 – Bureau de professionnel						
C1-03 – Bureau intégré à l'habitation	X					
C2 – Service						
C2-01 – Service non personnel / soins non médicaux						
C2-02 – Service financier						
C2-03 – Service funéraire						
C2-04 – Service soins médicaux de la personne						
C2-05 – Service de soins pour animaux						
C2-06 – Communication						
C2-07 – Service intégré à l'habitation	X					
C3 – Établissement d'hébergement et commerce de restauration						
C3-01 – Établissement de court séjour						
C3-02 – Commerce de restauration intérieur						
C3-03 – Commerce de restauration extérieur						
C4 – Commerce de vente au détail						
C4-01 – Commerce vente produits d'alimentation						
C4-02 – Centre de jardinage						
C4-03 – Commerce vente produits divers						
C4-04 – Commerce vente produit de la ferme						
C4-05 – Commerce vente produit santé/personnel						
C5 – Commerce axé sur les véhicules						
C5-01 – Commerce service et vente véhicules						
C5-02 – Station-service						
C6 – Commerce lourd						
C6-01 – Commerce axé construction/rénovation						

Grille de spécifications et des usages

Zone Rurale

	Zone RUR				
	11				
C6-02 – Commerce axé transport					
C7 – Commerce relié aux exploitations agricoles					
C7-01 – Commerce vente axé activités agricoles					
C7-02 – Vente et service exploitation agricole					
C7-03 – Cabane à sucre avec restauration					
E – Extraction					
E1 – Activité extractive					
E1-01 – Carrière					
E1-02 – Sablière					
E1-03 – Première transformation					
H – Habitation					
H1 – Unifamiliale					
H1-01 – Habitation unifamiliale isolée	X				
H1-02 – Habitation unifamiliale jumelée					
Classe d'usages autorisés					
H1-03 – Habitation unifamiliale en rangée					
H2 – Bifamiliale					
H2-01 – Habitation bifamiliale isolée					
H2-02 – Habitation bifamiliale jumelée					
H2-03 – Habitation bifamiliale en rangée					
H3 – Multifamiliale					
H3-01 – Habitation multifamiliale isolée					
H3-02 – Habitation multifamiliale jumelée					
H3-03 – Habitation multifamiliale en rangée					
H4 – Maison mobile					
H4-01 – Maison mobile					
I – Industrielle					
I1 – Industrielle					
I1-01 – Incidence faible					
I1-02 – Incidence moyenne					
I1-03 – Incidence élevée					
I1-04 – De récupération					
I1-05 – Manufacturière artisanale	X ⁽²⁾				
P – Publique et institutionnelle					
P1 – Établissement religieux					
P1-01 – Couvent et lieu de culte					
P1-02 – Cimetière					
P1-03 – Columbarium et mausolée					
P2 – Établissement d'enseignement					
P2-01 – Centre petite enfance et service de garde					
P2-02 – École préscolaire ou maternelle					
P2-03 – École primaire et secondaire					

Grille de spécifications et des usages

Zone Rurale

	Zone RUR				
	11				
P2-04 – École de formation					
P2-05 – Cégep et université					
P3 – Service municipal et gouvernemental					
P3-01 – Service municipal ou gouvernemental					
P3-02 – Centre de soin de la santé					
P3-03 – Service de protection					
P3-04 – Service de voirie					
R – Récréative					
R1 – Parc et espace vert					
R1-01 – Parc ou espace vert avec équipement					
R1-02 – Parc ou espace vert sans équipement	X				
R1-03 – Lieu de conservation	X				
R2 – Activité récréative extensive					
R2-01 – Activité extérieure reliée à plan d'eau					
R2-02 – Autre activité récréative extensive	X				
R3 – Activité récréative intensive					
R3-01 – Activité extérieure commerciale					
R4 – Activité récréative culturelle et de loisir					
R4-01 – Salle de spectacle					
R4-02 – Activité intérieure commerciale					
R4-03 – Activité culturelle					
Usage principal spécifiquement autorisé					
Fermette et petit élevage	X ⁽³⁾				
Gîte touristique	X				
Usage spécifiquement prohibé					
Marges					
Avant (minimum/maximum) en m	10/10 0				
Arrière (minimum) en m	10				
Latérale bâtiment isolé (minimum / totale) en m	4/12				
Latérale bâtiment jumelé (minimum / totale) en m					
Distance d'un autre bâtiment (minimum) en m	3				
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (minimum / maximum) en m	3,25/1 2				
Nombre d'étages maximum	2				
Largeur (minimum / maximum) en m	6/25				
Profondeur (minimum) en m	6				
Superficie au sol (minimum) en m ²	60				

Grille de spécifications et des usages

Zone Rurale

		Zone RUR				
		11				
Bâtiment accessoire ⁽⁵⁾						
Marges bâtiment accessoire isolé						
Avant (minimum)						
Arrière (minimum)						
Latérale (minimum)						
Distance d'un autre bâtiment (minimum)						
Caractéristiques du bâtiment						
Hauteur (maximum)						
Taux d'implantation total (maximum)						
Construction spécifiquement autorisée						
Abri forestier		X				
Kiosque de vente de produits de la ferme		X ⁽⁶⁾				
Construction spécifiquement prohibée						
Certaines dispositions particulières						
Projet intégré		X				
Description des renvois						

- (1) Malgré les dispositions de la présente grille de spécifications et des usages, les différents bâtiments, équipements et aménagements prévus doivent être positionnés comme indiqué au Plan d'aménagement d'ensemble à l'annexe III.
- (2) L'usage est autorisé seulement lorsque complémentaire à l'usage d'habitation.
- (3) Les dispositions applicables aux fermettes et petits élevages sont celles de la section 8.4 : Fermette et petit élevage.
- (4) Ne s'applique qu'au bâtiment d'habitation.
- (5) Les dispositions applicables aux bâtiments accessoires sont celle des sections 3.2 : Bâtiment accessoire et 4.1 : Les cours.
- (6) Vente de produits agricoles cultivés sur l'exploitation où le kiosque est installé ainsi qu'accessoirement provenant d'autres producteurs agricoles.

Grille de spécifications et des usages

Zone Rurale-
écologique

	Zone RUR-ÉCO				
	1	2	3	4	5
Classe d'usages autorisés					
A – Agricole					
A1 – Culture					
A1-01 – Acériculture et sylviculture	X	X	X	X	X
A1-02 – Culture en serre	X	X	X	X	X
A1-03 – Culture du cannabis					
A1-04 – Autre culture du sol	X	X	X	X	X
A2 – Élevage d'animaux					
A2-01 – Élevage non en réclusion					
A2-02 – Élevage en réclusion					
A3 – Autre usage agricole					
A3-01 – Centre équestre					
A3-03 – Autre usage agricole non mentionné					
C – Commerciale					
C1 – Bureau					
C1-01 – Bureau d'affaires					
C1-02 – Bureau de professionnel					
C1-03 – Bureau intégré à l'habitation	X	X	X	X	X
C2 – Service					
C2-01 – Service non personnel / soins non médicaux					
C2-02 – Service financier					
C2-03 – Service funéraire					
C2-04 – Service soins médicaux de la personne					
C2-05 – Service de soins pour animaux					
C2-06 – Communication					
C2-07 – Service intégré à l'habitation	X	X	X	X	X
C3 – Établissement d'hébergement et commerce de restauration					
C3-01 – Établissement de court séjour					
C3-02 – Commerce de restauration intérieur					
C3-03 – Commerce de restauration extérieur					
C4 – Commerce de vente au détail					
C4-01 – Commerce vente produits d'alimentation					
C4-02 – Centre de jardinage					
C4-03 – Commerce vente produits divers					
C4-04 – Commerce vente produit de la ferme					
C4-05 – Commerce vente produit santé/personnel					
C5 – Commerce axé sur les véhicules					
C5-01 – Commerce service et vente véhicules					
C5-02 – Station-service					
C6 – Commerce lourd					
C6-01 – Commerce axé construction/rénovation					
C6-02 – Commerce axé transport					

Grille de spécifications et des usages

Zone Rurale-
écologique

Zone RUR-ÉCO					
	1	2	3	4	5
C7 – Commerce relié aux exploitations agricoles					
C7-01 – Commerce vente axé activités agricoles					
C7-02 – Vente et service exploitation agricole					
C7-03 – Cabane à sucre avec restauration					
E – Extraction					
E1 – Activité extractive					
E1-01 – Carrière					
E1-02 – Sablière					
E1-03 – Première transformation					
H – Habitation					
H1 – Unifamiliale					
H1-01 – Habitation unifamiliale isolée	X	X	X	X	X
H1-02 – Habitation unifamiliale jumelée					
Classe d'usages autorisés					
H1-03 – Habitation unifamiliale en rangée					
H2 – Bifamiliale					
H2-01 – Habitation bifamiliale isolée					
H2-02 – Habitation bifamiliale jumelée					
H2-03 – Habitation bifamiliale en rangée					
H3 – Multifamiliale					
H3-01 – Habitation multifamiliale isolée					
H3-02 – Habitation multifamiliale jumelée					
H3-03 – Habitation multifamiliale en rangée					
H4 – Maison mobile					
H4-01 – Maison mobile					
I – Industrielle					
I1 – Industrielle					
I1-01 – Incidence faible					
I1-02 – Incidence moyenne					
I1-03 – Incidence élevée					
I1-04 – De récupération					
I1-05 – Manufacturière artisanale	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾	X ⁽¹⁾
P – Publique et institutionnelle					
P1 – Établissement religieux					
P1-01 – Couvent et lieu de culte					
P1-02 – Cimetière					
P1-03 – Columbarium et mausolée					
P2 – Établissement d'enseignement					
P2-01 – Centre petite enfance et service de garde					
P2-02 – École préscolaire ou maternelle					
P2-03 – École primaire et secondaire					
P2-04 – École de formation					
P2-05 – Cégep et université					

Grille de spécifications et des usages

Zone Rurale-
écologique

Zone RUR-ÉCO					
	1	2	3	4	5
P3 – Service municipal et gouvernemental					
P3-01 – Service municipal ou gouvernemental					
P3-02 – Centre de soin de la santé					
P3-03 – Service de protection					
P3-04 – Service de voirie					
R – Récréative					
R1 – Parc et espace vert					
R1-01 – Parc ou espace vert avec équipement					
R1-02 – Parc ou espace vert sans équipement	X	X	X	X	X
R1-03 – Lieu de conservation	X	X	X	X	X
R2 – Activité récréative extensive					
R2-01 – Activité extérieure reliée à plan d'eau					
R2-02 – Autre activité récréative extensive	X	X	X	X	X
R3 – Activité récréative intensive					
R3-01 – Activité extérieure commerciale					
R4 – Activité récréative culturelle et de loisir					
R4-01 – Salle de spectacle					
R4-02 – Activité intérieure commerciale					
R4-03 – Activité culturelle					
Usage principal spécifiquement autorisé					
Fermette et petit élevage	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾
Gîte touristique	X	X	X	X	X
Usage spécifiquement prohibé					
Jardin botanique	X	X	X	X	X
Bâtiment principal⁽⁴⁾					
Marges					
Avant (minimum/maximum) en m	10/10 0	10/10 0	10/10 0	10/10 0	10/10 0
Arrière (minimum) en m	10	10	10	10	10
Latérale bâtiment isolé (minimum / totale) en m	4/12	4/12	4/12	4/12	4/12
Latérale bâtiment jumelé (minimum / totale) en m					
Distance d'un autre bâtiment (minimum) en m	3	3	3	3	3
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (minimum / maximum) en m	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2
Nombre d'étages maximum	2	2	2	2	2
Largeur (minimum / maximum) en m	6/25	6/25	6/25	6/25	6/25
Profondeur (minimum) en m	6	6	6	6	6
Superficie au sol (minimum) en m ²	60	60	60	60	60
Bâtiment accessoire⁽⁵⁾					
Marges bâtiment accessoire isolé					
Avant (minimum)					
Arrière (minimum)					
Latérale (minimum)					

Grille de spécifications et des usages

Zone Rurale-
écologique

	Zone RUR-ÉCO				
	1	2	3	4	5
Distance d'un autre bâtiment (minimum)					
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (maximum)					
Taux d'implantation total (maximum)					
Construction spécifiquement autorisée					
Abri forestier	X	X	X	X	X
Kiosque de vente de produits de la ferme	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾
Construction spécifiquement prohibée					
Certaines dispositions particulières					
Projet intégré	X	X	X	X	X
Description des renvois					

- (1) L'usage est autorisé seulement lorsque complémentaire à l'usage d'habitation.
- (2) Les dispositions applicables aux fermettes et petits élevages sont celles de la section 8.4 : Fermette et petit élevage.
- (3) L'usage peut être autorisé comme usage conditionnel en conformité avec le *Règlement sur les usages conditionnels* en vigueur.
- (4) Ne s'applique qu'au bâtiment d'habitation.
- (5) Les dispositions applicables aux bâtiments accessoires sont celle des sections 3.2 : Bâtiment accessoire et 4.1 : Les cours.
- (6) Vente de produits agricoles cultivés sur l'exploitation où le kiosque est installé ainsi qu'accessoirement provenant d'autres producteurs agricoles.

Grille de spécifications et des usages

Zone Rurale-
écologique

		Zone RUR-ÉCO				
		6				
Classe d'usages autorisés						
A – Agricole						
A1 – Culture						
A1-01 – Acériculture et sylviculture	X					
A1-02 – Culture en serre	X					
A1-03 – Culture du cannabis						
A1-04 – Autre culture du sol	X					
A2 – Élevage d'animaux						
A2-01 – Élevage non en réclusion						
A2-02 – Élevage en réclusion						
A3 – Autre usage agricole						
A3-01 – Centre équestre						
A3-03 – Autre usage agricole non mentionné						
C – Commerciale						
C1 – Bureau						
C1-01 – Bureau d'affaires						
C1-02 – Bureau de professionnel						
C1-03 – Bureau intégré à l'habitation	X					
C2 – Service						
C2-01 – Service non personnel / soins non médicaux						
C2-02 – Service financier						
C2-03 – Service funéraire						
C2-04 – Service soins médicaux de la personne						
C2-05 – Service de soins pour animaux						
C2-06 – Communication						
C2-07 – Service intégré à l'habitation	X					
C3 – Établissement d'hébergement et commerce de restauration						
C3-01 – Établissement de court séjour						
C3-02 – Commerce de restauration intérieur						
C3-03 – Commerce de restauration extérieur						
C4 – Commerce de vente au détail						
C4-01 – Commerce vente produits d'alimentation						
C4-02 – Centre de jardinage						
C4-03 – Commerce vente produits divers						
C4-04 – Commerce vente produit de la ferme						
C4-05 – Commerce vente produit santé/personnel						
C5 – Commerce axé sur les véhicules						
C5-01 – Commerce service et vente véhicules						
C5-02 – Station-service						
C6 – Commerce lourd						
C6-01 – Commerce axé construction/rénovation						
C6-02 – Commerce axé transport						

Grille de spécifications et des usages

Zone Rurale-
écologique

Zone RUR-ÉCO					
	6				
C7 – Commerce relié aux exploitations agricoles					
C7-01 – Commerce vente axé activités agricoles					
C7-02 – Vente et service exploitation agricole					
C7-03 – Cabane à sucre avec restauration					
E – Extraction					
E1 – Activité extractive					
E1-01 – Carrière					
E1-02 – Sablière					
E1-03 – Première transformation					
H – Habitation					
H1 – Unifamiliale					
H1-01 – Habitation unifamiliale isolée	X				
H1-02 – Habitation unifamiliale jumelée					
Classe d'usages autorisés					
H1-03 – Habitation unifamiliale en rangée					
H2 – Bifamiliale					
H2-01 – Habitation bifamiliale isolée					
H2-02 – Habitation bifamiliale jumelée					
H2-03 – Habitation bifamiliale en rangée					
H3 – Multifamiliale					
H3-01 – Habitation multifamiliale isolée					
H3-02 – Habitation multifamiliale jumelée					
H3-03 – Habitation multifamiliale en rangée					
H4 – Maison mobile					
H4-01 – Maison mobile					
I – Industrielle					
I1 – Industrielle					
I1-01 – Incidence faible					
I1-02 – Incidence moyenne					
I1-03 – Incidence élevée					
I1-04 – De récupération					
I1-05 – Manufacturière artisanale	X ⁽¹⁾				
P – Publique et institutionnelle					
P1 – Établissement religieux					
P1-01 – Couvent et lieu de culte					
P1-02 – Cimetière					
P1-03 – Columbarium et mausolée					
P2 – Établissement d'enseignement					
P2-01 – Centre petite enfance et service de garde					
P2-02 – École préscolaire ou maternelle					
P2-03 – École primaire et secondaire					
P2-04 – École de formation					
P2-05 – Cégep et université					

Grille de spécifications et des usages

Zone Rurale-
écologique

Zone RUR-ÉCO					
6					
P3 – Service municipal et gouvernemental					
P3-01 – Service municipal ou gouvernemental					
P3-02 – Centre de soin de la santé					
P3-03 – Service de protection					
P3-04 – Service de voirie					
R – Récréative					
R1 – Parc et espace vert					
R1-01 – Parc ou espace vert avec équipement					
R1-02 – Parc ou espace vert sans équipement	X				
R1-03 – Lieu de conservation	X				
R2 – Activité récréative extensive					
R2-01 – Activité extérieure reliée à plan d'eau					
R2-02 – Autre activité récréative extensive	X				
R3 – Activité récréative intensive					
R3-01 – Activité extérieure commerciale					
R4 – Activité récréative culturelle et de loisir					
R4-01 – Salle de spectacle					
R4-02 – Activité intérieure commerciale					
R4-03 – Activité culturelle					
Usage principal spécifiquement autorisé					
Fermette et petit élevage	X ⁽²⁾				
Gîte touristique	X				
Usage spécifiquement prohibé					
Jardin botanique	X				
Bâtiment principal⁽⁴⁾					
Marges					
Avant (minimum/maximum) en m	10/10 0				
Arrière (minimum) en m	10				
Latérale bâtiment isolé (minimum / totale) en m	4/12				
Latérale bâtiment jumelé (minimum / totale) en m					
Distance d'un autre bâtiment (minimum) en m	3				
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (minimum / maximum) en m	3,25/1 2				
Nombre d'étages maximum	2				
Largeur (minimum / maximum) en m	6/25				
Profondeur (minimum) en m	6				
Superficie au sol (minimum) en m ²	60				
Bâtiment accessoire⁽⁵⁾					
Marges bâtiment accessoire isolé					
Avant (minimum)					
Arrière (minimum)					
Latérale (minimum)					

Grille de spécifications et des usages

Zone Rurale-
écologique

Zone RUR-ÉCO					
	6				
Distance d'un autre bâtiment (minimum)					
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (maximum)					
Taux d'implantation total (maximum)					
Construction spécifiquement autorisée					
Abri forestier	X	X	X	X	X
Kiosque de vente de produits de la ferme	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾
Construction spécifiquement prohibée					
Certaines dispositions particulières					
Projet intégré	X	X	X	X	X
Description des renvois					

- (1) L'usage est autorisé seulement lorsque complémentaire à l'usage d'habitation.
- (2) Les dispositions applicables aux fermettes et petits élevages sont celles de la section 8.4 : Fermette et petit élevage.
- (3) L'usage peut être autorisé comme usage conditionnel en conformité avec le *Règlement sur les usages conditionnels* en vigueur.
- (4) Ne s'applique qu'au bâtiment d'habitation.
- (5) Les dispositions applicables aux bâtiments accessoires sont celle des sections 3.2 : Bâtiment accessoire et 4.1 : Les cours.
- (6) Vente de produits agricoles cultivés sur l'exploitation où le kiosque est installé ainsi qu'accessoirement provenant d'autres producteurs agricoles.

Grille de spécifications et des usages

Zone
Résidentielle-
Villégiature

	Zone RV				
	1	2	3	4	5
Classe d'usages autorisés					
A – Agricole					
A1 – Culture					
A1-01 – Acériculture et sylviculture	X	X	X	X	X
A1-02 – Culture en serre					
A1-03 – Culture du cannabis					
A1-04 – Autre culture du sol					
A2 – Élevage d'animaux					
A2-01 – Élevage non en réclusion					
A2-02 – Élevage en réclusion					
A3 – Autre usage agricole					
A3-01 – Centre équestre					
A3-03 – Autre usage agricole non mentionné					
C – Commerciale					
C1 – Bureau					
C1-01 – Bureau d'affaires					
C1-02 – Bureau de professionnel					
C1-03 – Bureau intégré à l'habitation	X	X	X	X	X
C2 – Service					
C2-01 – Service non personnel / soins non médicaux					
C2-02 – Service financier					
C2-03 – Service funéraire					
C2-04 – Service soins médicaux de la personne					
C2-05 – Service de soins pour animaux					
C2-06 – Communication					
C2-07 – Service intégré à l'habitation	X	X	X	X	X
C3 – Établissement d'hébergement et commerce de restauration					
C3-01 – Établissement de court séjour					
C3-02 – Commerce de restauration intérieur					
C3-03 – Commerce de restauration extérieur					
C4 – Commerce de vente au détail					
C4-01 – Commerce vente produits d'alimentation					
C4-02 – Centre de jardinage					
C4-03 – Commerce vente produits divers					
C4-04 – Commerce vente produit de la ferme					
C4-05 – Commerce vente produit santé/personnel					
C5 – Commerce axé sur les véhicules					
C5-01 – Commerce service et vente véhicules					
C5-02 – Station-service					
C6 – Commerce lourd					

Grille de spécifications et des usages

Zone
Résidentielle-
Villégiature

	Zone RV				
	1	2	3	4	5
C6-01 – Commerce axé construction/rénovation					
C6-02 – Commerce axé transport					
C7 – Commerce relié aux exploitations agricoles					
C7-01 – Commerce vente axé activités agricoles					
C7-02 – Vente et service exploitation agricole					
C7-03 – Cabane à sucre avec restauration					
E – Extraction					
E1 – Activité extractive					
E1-01 – Carrière					
E1-02 – Sablière					
E1-03 – Première transformation					
H – Habitation					
H1 – Unifamiliale					
H1-01 – Habitation unifamiliale isolée	X	X	X ⁽¹⁾	X	X
H1-02 – Habitation unifamiliale jumelée					
Classe d'usages autorisés					
H1-03 – Habitation unifamiliale en rangée					
H2 – Bifamiliale					
H2-01 – Habitation bifamiliale isolée					
H2-02 – Habitation bifamiliale jumelée					
H2-03 – Habitation bifamiliale en rangée					
H3 – Multifamiliale					
H3-01 – Habitation multifamiliale isolée					
H3-02 – Habitation multifamiliale jumelée					
H3-03 – Habitation multifamiliale en rangée					
H4 – Maison mobile					
H4-01 – Maison mobile					
I – Industrielle					
I1 – Industrielle					
I1-01 – Incidence faible					
I1-02 – Incidence moyenne					
I1-03 – Incidence élevée					
I1-04 – De récupération					
I1-05 – Manufacturière artisanale	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾	X ⁽²⁾
P – Publique et institutionnelle					
P1 – Établissement religieux					
P1-01 – Couvent et lieu de culte					
P1-02 – Cimetière					
P1-03 – Columbarium et mausolée					
P2 – Établissement d'enseignement					
P2-01 – Centre petite enfance et service de garde					

Grille de spécifications et des usages

Zone
Résidentielle-
Villégiature

	Zone RV				
	1	2	3	4	5
P2-02 – École préscolaire ou maternelle					
P2-03 – École primaire et secondaire					
P2-04 – École de formation					
P2-05 – Cégep et université					
P3 – Service municipal et gouvernemental					
P3-01 – Service municipal ou gouvernemental					
P3-02 – Centre de soin de la santé					
P3-03 – Service de protection					
P3-04 – Service de voirie					
R – Récréative					
R1 – Parc et espace vert					
R1-01 – Parc ou espace vert avec équipement					
R1-02 – Parc ou espace vert sans équipement	X	X	X	X	X
R1-03 – Lieu de conservation	X	X	X	X	X
R2 – Activité récréative extensive					
R2-01 – Activité extérieure reliée à plan d'eau					
R2-02 – Autre activité récréative extensive					
R3 – Activité récréative intensive					
R3-01 – Activité extérieure commerciale					
R4 – Activité récréative culturelle et de loisir					
R4-01 – Salle de spectacle					
R4-02 – Activité intérieure commerciale					
R4-03 – Activité culturelle					
Usage principal spécifiquement autorisé					
Fermette et petit élevage	X ⁽³⁾	X ⁽³⁾	X ⁽³⁾	X ⁽³⁾	X ⁽³⁾
Gîte touristique	X	X	X	X	X
Table champêtre					
Usage spécifiquement prohibé					
Bâtiment principal⁽⁴⁾					
Marges					
Avant (minimum/maximum) en m	10/s.o	10/s.o	10/s.o	10/s.o	10/s.o
Arrière (minimum) en m	10	10	10	10	10
Latérale bâtiment isolé (minimum / totale) en m	4/12	4/12	4/12	4/12	4/12
Latérale bâtiment jumelé (minimum / totale) en m	6/6	6/6	6/6	6/6	6/6
Distance d'un autre bâtiment (minimum) en m	3	3	3	3	3
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (minimum / maximum) en m	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2	3,25/1 2
Nombre d'étages maximum	2	2	2	2	2

Grille de spécifications et des usages

Zone
Résidentielle-
Villégiature

	Zone RV				
	1	2	3	4	5
Largeur (minimum / maximum) en m	6/25	6/25	6/25	6/25	6/25
Profondeur (minimum) en m	6	6	6	6	6
Superficie au sol (minimum) en m ²	60	60	60	60	60
Bâtiment accessoire⁽⁵⁾					
Marges bâtiment accessoire isolé					
Avant (minimum)					
Arrière (minimum)					
Latérale (minimum)					
Distance d'un autre bâtiment (minimum)					
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (maximum)					
Taux d'implantation total (maximum)					
Construction spécifiquement autorisée					
Construction spécifiquement prohibée					
Certaines dispositions particulières					
Description des renvois					
(1) Les dispositions applicables à la section 13.6 : Paysage naturel d'intérêt supérieur s'appliquent lorsque le lot est en paysage naturel d'intérêt supérieur.					
(2) L'usage est autorisé seulement lorsque complémentaire à l'usage d'habitation.					
(3) Les dispositions applicables aux fermettes et petits élevages sont celles de la section 8.4 : Fermette et petit élevage.					
(4) Ne s'applique qu'au bâtiment d'habitation.					
(5) Les dispositions applicables aux bâtiments accessoires sont celle des sections 3.2 : Bâtiment accessoire et 4.1 : Les cours.					

Grille de spécifications et des usages

Zone
Résidentielle-
Villégiature

		Zone RV			
		6			
Classe d'usages autorisés					
A – Agricole					
A1 – Culture					
A1-01 – Acériculture et sylviculture	X				
A1-02 – Culture en serre					
A1-03 – Culture du cannabis					
A1-04 – Autre culture du sol					
A2 – Élevage d'animaux					
A2-01 – Élevage non en réclusion					
A2-02 – Élevage en réclusion					
A3 – Autre usage agricole					
A3-01 – Centre équestre					
A3-03 – Autre usage agricole non mentionné					
C – Commerciale					
C1 – Bureau					
C1-01 – Bureau d'affaires					
C1-02 – Bureau de professionnel					
C1-03 – Bureau intégré à l'habitation	X				
C2 – Service					
C2-01 – Service non personnel / soins non médicaux					
C2-02 – Service financier					
C2-03 – Service funéraire					
C2-04 – Service soins médicaux de la personne					
C2-05 – Service de soins pour animaux					
C2-06 – Communication					
C2-07 – Service intégré à l'habitation	X				
C3 – Établissement d'hébergement et commerce de restauration					
C3-01 – Établissement de court séjour					
C3-02 – Commerce de restauration intérieur					
C3-03 – Commerce de restauration extérieur					
C4 – Commerce de vente au détail					
C4-01 – Commerce vente produits d'alimentation					
C4-02 – Centre de jardinage					
C4-03 – Commerce vente produits divers					
C4-04 – Commerce vente produit de la ferme					
C4-05 – Commerce vente produit santé/personnel					
C5 – Commerce axé sur les véhicules					
C5-01 – Commerce service et vente véhicules					
C5-02 – Station-service					
C6 – Commerce lourd					

Grille de spécifications et des usages

Zone
Résidentielle-
Villégiature

	Zone RV				
	6				
C6-01 – Commerce axé construction/rénovation					
C6-02 – Commerce axé transport					
C7 – Commerce relié aux exploitations agricoles					
C7-01 – Commerce vente axé activités agricoles					
C7-02 – Vente et service exploitation agricole					
C7-03 – Cabane à sucre avec restauration					
E – Extraction					
E1 – Activité extractive					
E1-01 – Carrière					
E1-02 – Sablière					
E1-03 – Première transformation					
H – Habitation					
H1 – Unifamiliale					
H1-01 – Habitation unifamiliale isolée	X				
H1-02 – Habitation unifamiliale jumelée					
Classe d'usages autorisés					
H1-03 – Habitation unifamiliale en rangée					
H2 – Bifamiliale					
H2-01 – Habitation bifamiliale isolée					
H2-02 – Habitation bifamiliale jumelée					
H2-03 – Habitation bifamiliale en rangée					
H3 – Multifamiliale					
H3-01 – Habitation multifamiliale isolée					
H3-02 – Habitation multifamiliale jumelée					
H3-03 – Habitation multifamiliale en rangée					
H4 – Maison mobile					
H4-01 – Maison mobile					
I – Industrielle					
I1 – Industrielle					
I1-01 – Incidence faible					
I1-02 – Incidence moyenne					
I1-03 – Incidence élevée					
I1-04 – De récupération					
I1-05 – Manufacturière artisanale	X ⁽²⁾				
P – Publique et institutionnelle					
P1 – Établissement religieux					
P1-01 – Couvent et lieu de culte					
P1-02 – Cimetière					
P1-03 – Columbarium et mausolée					
P2 – Établissement d'enseignement					
P2-01 – Centre petite enfance et service de garde					

Grille de spécifications et des usages

Zone
Résidentielle-
Villégiature

Zone RV					
	6				
P2-02 – École préscolaire ou maternelle					
P2-03 – École primaire et secondaire					
P2-04 – École de formation					
P2-05 – Cégep et université					
P3 – Service municipal et gouvernemental					
P3-01 – Service municipal ou gouvernemental					
P3-02 – Centre de soin de la santé					
P3-03 – Service de protection					
P3-04 – Service de voirie					
R – Récréative					
R1 – Parc et espace vert					
R1-01 – Parc ou espace vert avec équipement					
R1-02 – Parc ou espace vert sans équipement	X				
R1-03 – Lieu de conservation	X				
R2 – Activité récréative extensive					
R2-01 – Activité extérieure reliée à plan d'eau					
R2-02 – Autre activité récréative extensive					
R3 – Activité récréative intensive					
R3-01 – Activité extérieure commerciale					
R4 – Activité récréative culturelle et de loisir					
R4-01 – Salle de spectacle					
R4-02 – Activité intérieure commerciale					
R4-03 – Activité culturelle					
Usage principal spécifiquement autorisé					
Fermette et petit élevage	X ⁽³⁾				
Gîte touristique	X				
Table champêtre					
Usage spécifiquement prohibé					
Bâtiment principal⁽⁴⁾					
Marges					
Avant (minimum/maximum) en m	10/s.o				
Arrière (minimum) en m	10				
Latérale bâtiment isolé (minimum / totale) en m	4/12				
Latérale bâtiment jumelé (minimum / totale) en m	6/6				
Distance d'un autre bâtiment (minimum) en m	3				
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (minimum / maximum) en m	3,25/12				
Nombre d'étages maximum	2				

Grille de spécifications et des usages

Zone
Résidentielle-
Villégiature

	Zone RV				
	6				
Largeur (minimum / maximum) en m	6/25				
Profondeur (minimum) en m	6				
Superficie au sol (minimum) en m ²	60				
Bâtiment accessoire⁽⁵⁾					
Marges bâtiment accessoire isolé					
Avant (minimum)					
Arrière (minimum)					
Latérale (minimum)					
Distance d'un autre bâtiment (minimum)					
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (maximum)					
Taux d'implantation total (maximum)					
Construction spécifiquement autorisée					
Construction spécifiquement prohibée					
Certaines dispositions particulières					
Description des renvois					
(1) Les dispositions applicables à la section 13.6 : Paysage naturel d'intérêt supérieur s'appliquent lorsque le lot est en paysage naturel d'intérêt supérieur.					
(2) L'usage est autorisé seulement lorsque complémentaire à l'usage d'habitation.					
(3) Les dispositions applicables aux fermettes et petits élevages sont celles de la section 8.4 : Fermette et petit élevage.					
(4) Ne s'applique qu'au bâtiment d'habitation.					
(5) Les dispositions applicables aux bâtiments accessoires sont celle des sections 3.2 : Bâtiment accessoire et 4.1 : Les cours.					

Grille de spécifications et des usages

Conservation

		Zone CONS				
		1				
Classe d'usages autorisés						
A – Agricole						
A1 – Culture						
A1-01 – Acériculture et sylviculture						
A1-02 – Culture en serre						
A1-03 – Culture du cannabis						
A1-04 – Autre culture du sol						
A2 – Élevage d'animaux						
A2-01 – Élevage non en réclusion						
A2-02 – Élevage en réclusion						
A3 – Autre usage agricole						
A3-01 – Centre équestre						
A3-03 – Autre usage agricole non mentionné						
C – Commerciale						
C1 – Bureau						
C1-01 – Bureau d'affaires						
C1-02 – Bureau de professionnel						
C1-03 – Bureau intégré à l'habitation						
C2 – Service						
C2-01 – Service non personnel / soins non médicaux						
C2-02 – Service financier						
C2-03 – Service funéraire						
C2-04 – Service soins médicaux de la personne						
C2-05 – Service de soins pour animaux						
C2-06 – Communication						
C2-07 – Service intégré à l'habitation						
C3 – Établissement d'hébergement et commerce de restauration						
C3-01 – Établissement de court séjour						
C3-02 – Commerce de restauration intérieur						
C3-03 – Commerce de restauration extérieur						
C4 – Commerce de vente au détail						
C4-01 – Commerce vente produits d'alimentation						
C4-02 – Centre de jardinage						
C4-03 – Commerce vente produits divers						
C4-04 – Commerce vente produit de la ferme						
C4-05 – Commerce vente produit santé/personnel						
C5 – Commerce axé sur les véhicules						
C5-01 – Commerce service et vente véhicules						
C5-02 – Station-service						
C6 – Commerce lourd						
C6-01 – Commerce axé construction/rénovation						
C6-02 – Commerce axé transport						

Grille de spécifications et des usages

Conservation

	Zone CONS				
	1				
C7 – Commerce relié aux exploitations agricoles					
C7-01 – Commerce vente axé activités agricoles					
C7-02 – Vente et service exploitation agricole					
C7-03 – Cabane à sucre avec restauration					
E – Extraction					
E1 – Activité extractive					
E1-01 – Carrière					
E1-02 – Sablière					
E1-03 – Première transformation					
H – Habitation					
H1 – Unifamiliale					
H1-01 – Habitation unifamiliale isolée					
H1-02 – Habitation unifamiliale jumelée					
Classe d'usages autorisés					
H1-03 – Habitation unifamiliale en rangée					
H2 – Bifamiliale					
H2-01 – Habitation bifamiliale isolée					
H2-02 – Habitation bifamiliale jumelée					
H2-03 – Habitation bifamiliale en rangée					
H3 – Multifamiliale					
H3-01 – Habitation multifamiliale isolée					
H3-02 – Habitation multifamiliale jumelée					
H3-03 – Habitation multifamiliale en rangée					
H4 – Maison mobile					
H4-01 – Maison mobile					
I – Industrielle					
I1 – Industrielle					
I1-01 – Incidence faible					
I1-02 – Incidence moyenne					
I1-03 – Incidence élevée					
I1-04 – De récupération					
I1-05 – Manufacturière artisanale					
P – Publique et institutionnelle					
P1 – Établissement religieux					
P1-01 – Couvent et lieu de culte					
P1-02 – Cimetière					
P1-03 – Columbarium et mausolée					
P2 – Établissement d'enseignement					
P2-01 – Centre petite enfance et service de garde					
P2-02 – École préscolaire ou maternelle					
P2-03 – École primaire et secondaire					
P2-04 – École de formation					
P2-05 – Cégep et université					

Grille de spécifications et des usages

Conservation

		Zone CONS				
		1				
P3 – Service municipal et gouvernemental						
P3-01 – Service municipal ou gouvernemental						
P3-02 – Centre de soin de la santé						
P3-03 – Service de protection						
P3-04 – Service de voirie						
R – Récréative						
R1 – Parc et espace vert						
R1-01 – Parc ou espace vert avec équipement						
R1-02 – Parc ou espace vert sans équipement						
R1-03 – Lieu de conservation	X					
R2 –Activité récréative extensive						
R2-01 – Activité extérieure reliée à plan d'eau						
R2-02 – Autre activité récréative extensive						
R3 – Activité récréative intensive						
R3-01 – Activité extérieure commerciale						
R4 – Activité récréative culturelle et de loisir						
R4-01 – Salle de spectacle						
R4-02 – Activité intérieure commerciale						
R4-03 – Activité culturelle						
Usage principal spécifiquement autorisé						
Fermette et petit élevage						
Gîte touristique						
Table champêtre						
Usage spécifiquement prohibé						
Bâtiment principal						
Marges						
Avant (minimum/maximum) en m						
Arrière (minimum) en m						
Latérale bâtiment isolé (minimum / totale) en m						
Latérale bâtiment jumelé (minimum / totale) en m						
Distance d'un autre bâtiment (minimum) en m						
Caractéristiques du bâtiment						
Hauteur (minimum / maximum) en m						
Nombre d'étages maximum						
Largeur (minimum / maximum) en m						
Profondeur (minimum) en m						
Superficie au sol (minimum) en m ²						
Bâtiment accessoire						
Marges bâtiment accessoire isolé						
Avant (minimum)						
Arrière (minimum)						
Latérale (minimum)						

Grille de spécifications et des usages

Conservation

	Zone CONS				
	1				
Distance d'un autre bâtiment (minimum)					
Caractéristiques du bâtiment					
Hauteur (maximum)					
Taux d'implantation total (maximum)					
Construction spécifiquement autorisée					
Construction spécifiquement prohibée					
Certaines dispositions particulières					
Description des renvois					